



# Recommandations

Pour une meilleure prise en compte de la biodiversité dans les référentiels et politiques d'approvisionnement des entreprises et distributeurs du secteur agroalimentaire

## TABLE DES MATIÈRES

<b>01</b>	INTRODUCTION	5
<b>02</b>	LE PROJET EUROPEEN LIFE "LA BIODIVERSITÉ DANS LES RÉFÉRENTIELS DU SECTEUR AGROALIMENTAIRE"	6
<b>03</b>	RÉSUMÉ DE L'ANALYSE DE 50 RÉFÉRENTIELS	9
<b>04</b>	REMARQUES PRÉLIMINAIRES	14
<b>05</b>	RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES POUR L'ÉLABORATION DES RÉFÉRENTIELS	17
<b>06</b>	POUR UNE MEILLEURE GESTION DE LA BIODIVERSITÉ	23
<b>07</b>	VERS DES PRATIQUES AGRICOLES DAVANTAGE FAVORABLES À LA BIODIVERSITÉ	29
<b>08</b>	RECOMMANDATIONS POUR LES ENTREPRISES ET DISTRIBUTEURS AGROALIMENTAIRES	36
<b>09</b>	GLOSSAIRE	37
	REMERCIEMENTS	43

# Recommandations

Pour une meilleure prise en compte de la biodiversité dans les référentiels et politiques d'approvisionnement des entreprises et distributeurs du secteur agroalimentaire

Avec le soutien financier de



[www.food-biodiversity.eu](http://www.food-biodiversity.eu)



## INTRODUCTION

La perte de la biodiversité est l'un des plus grands défis de notre époque. Nous ne savons pas combien d'organismes vivent sur notre planète ni combien nous en perdons chaque année; aujourd'hui environ 1,8 million d'espèces de faune et de flore seulement sont décrites. Nous savons que les activités humaines conduisent à une perte des espèces 1000 fois plus rapidement que dans les conditions naturelles. Cette perte dramatique de la biodiversité ne se produit pas seulement par la destruction des forêts tropicales, mais aussi en Europe. Un grand nombre d'écosystèmes qui nous fournissent en ressources essentielles risquent de s'effondrer. Les experts à travers le monde s'accordent sur les principales causes de cette perte de biodiversité : la dégradation et la destruction des écosystèmes, la surexploitation des ressources naturelles, les espèces exotiques invasives, le changement climatique et la pollution.

La conservation et l'utilisation durable de la biodiversité n'est pas seulement une problématique environnementale, mais est aussi une exigence clé pour notre alimentation, notre processus de production, nos services et notre qualité de vie dans son ensemble. La biodiversité agricole est essentielle aux services écosystémiques déterminant les rendements agricoles. L'un des exemples les plus connus est celui de la dépendance à la pollinisation de 85% des cultures destinées à l'alimentation et aux fourrages en Europe. Ce service écosystémique est principalement assuré par les pollinisateurs sauvages et les abeilles domestiques; sa perte est évaluée à 190 - 460 milliards d'euros par an.

Les entreprises et distributeurs agroalimentaires, fortement dépendants du secteur agricole, ont un énorme rôle à jouer dans la protection de la biodiversité. Malheureusement, la protection de la biodiversité reste insuffisamment considérée par ce secteur. Les interactions entre activités humaines et biodiversité sont complexes. Du fait de cette complexité, la réduction des effets négatifs sur la nature de l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement d'un produit agroalimentaire - depuis le champ jusqu'en rayon - constitue un vrai défi.

Les présentes recommandations sont principalement destinées aux référentiels ainsi qu'aux entreprises du secteur agroalimentaire ayant leurs propres exigences d'approvisionnement. Leur objectif est d'accompagner la gestion des référentiels et des entreprises dans leurs efforts d'amélioration de la biodiversité, elles sont donc destinées aux personnes responsables de la RSE, des audits de référentiels, des choix

d'approvisionnement, de la qualité des produits et de la durabilité des filières.

Les coopératives et les entreprises du secteur agroalimentaire sont invitées à utiliser ces recommandations pour s'orienter vers des processus de production agricole plus respectueux de la biodiversité et à promouvoir leur mise en oeuvre. D'autre part, les décideurs politiques devraient prendre en compte ces recommandations, ainsi que les mesures associées, comme critères d'exigences pour attribuer les subventions dans les programmes de financement. Ceci représenterait une avancée importante vers un cadre de travail agricole plus respectueux de la biodiversité, qui aurait le mérite de soutenir les agriculteurs qui mettent en oeuvre des pratiques plus respectueuses de la biodiversité.

Les recommandations abordent la dégradation et la destruction des écosystèmes, la surexploitation des ressources naturelles et les espèces exotiques invasives. Le changement climatique n'a pas été pris en compte comme facteur supplémentaire de perte de la biodiversité parce que la plupart des exigences des référentiels et de l'approvisionnement incluent des critères de protection du climat. Il est néanmoins important de souligner que toutes les mesures en faveur de la protection du climat (par exemple, de courtes distances de transport) contribuent à la protection de la biodiversité.

En mettant en oeuvre ces recommandations, le secteur agroalimentaire, dont l'agriculture est le principal fournisseur, ferait une contribution très significative envers la protection de la biodiversité en tant que composante essentielle des systèmes agroalimentaires durables en Europe et à travers le monde.

Rappelons que la France et l'Europe se sont engagées à stopper la perte de la biodiversité et à restaurer les services écologiques d'ici 2020. Tous les acteurs de la chaîne alimentaire doivent s'associer pour atteindre cet objectif.

## LE PROJET EUROPÉEN-LIFE "LA BIODIVERSITÉ DANS LES RÉFÉRENTIELS DU SECTEUR AGROALIMENTAIRE"

Les référentiels de l'industrie agroalimentaire aident à qualifier certains critères d'un produit et le processus de production lui-même. Ils guident les responsables dans les entreprises qui ont en charge l'achat et la garantie de la qualité des produits. De plus, les référentiels donnent aux consommateurs une orientation concernant la qualité des produits, leur niveau de durabilité et leur impact sur l'environnement. En plus de la nécessité de certaines certifications, de nombreuses entreprises agroalimentaires ont leurs propres directives d'approvisionnement pour leurs fournisseurs et les agriculteurs réalisent leurs propres audits pour contrôler la conformité.

### Objectifs du projet

Cette initiative à l'échelle européenne, soutenue par ce programme EU LIFE, s'adresse aux organismes certificateurs et aux entreprises avec des exigences d'approvisionnement individuelles. Son objectif principal est d'améliorer la prise en compte de la biodiversité dans l'industrie agroalimentaire en :

- » Soutenant les organismes certificateurs pour qu'ils intègrent des critères liés à la biodiversité dans leurs plans, et en motivant les entreprises de transformation et de distribution agroalimentaires pour qu'ils prennent en compte ces critères dans leurs directives d'approvisionnement.
- » Formant les conseillers agricoles et les agents de certification du référentiel ainsi que les personnels d'entreprise responsables des achats de marchandises et des normes de qualité.
- » Mettant en oeuvre un système de surveillance de la biodiversité utilisé par tous les référentiels et les entreprises agroalimentaires.
- » Communiquant de façon rapprochée et diffusant les résultats au secteur agroalimentaire.

La création d'une initiative européenne de "Prise en compte de la biodiversité dans le secteur agroalimentaire" sera soutenue, afin de continuer à travailler sur les aspects décrits au-delà de la fin du projet en 2020.

### Les actions et les moyens mis en oeuvre

54 référentiels industriels ont été passés en revue par rapport à leur pertinence sur la protection de la biodiversité. Les principaux résultats et conclusions ont été publiés dans un "**rapport initial**" (voir chapitre 3). Des organismes de certification, des entreprises, des agents de certification, des administrations, des ONG et des instituts scientifiques ont été impliqués dans le développement des recommandations. Elles seront diffusées à l'ensemble des référentiels ayant une pertinence par rapport au marché européen (plus de 400), en les incitant à prendre en considération ces recommandations. L'équipe projet est motivée pour aider les organismes de standardisation et les entreprises intéressés pendant la révision de leurs critères.

Le "**guide pratique**" donne une vue d'ensemble synthétique des critères

de biodiversité les plus importants à considérer pour une meilleure prise en compte dans les référentiels et exigences des fournisseurs. Il est disponible en espagnol, français, portugais, anglais et allemand. Une version mise à jour sera publiée en 2019.

L'outil d'évaluation de la préservation de la biodiversité<sup>1</sup> aidera à évaluer la situation initiale et le potentiel de protection de la biodiversité à envisager sur les exploitations et permettra d'en assurer un suivi. Il s'agit d'un module indépendant qui pourra être associé à d'autres outils de durabilité existants. Au cours du projet, il sera testé sur 50 exploitations pilotes certifiées dans 4 pays de l'UE (Allemagne, Espagne, France et Portugal). Après la phase de test, il sera disponible gratuitement pour assister les agriculteurs et les conseillers dans l'élaboration et la mise en oeuvre de Plan d'Action Biodiversité à l'échelle de leur exploitation agricole. Les agents de certification peuvent utiliser l'outil pour mieux évaluer la qualité d'un Plan d'Action Biodiversité et confirmer si l'agriculteur atteint l'amélioration continue. De plus, l'outil fournit des données pour le suivi à long terme au niveau référentiel.

**50 exploitations pilotes certifiées**, comprenant des cultures de céréales (Allemagne et France), de tomates (Espagne), la production d'olives (Espagne), des pâturages pour la production de viande (Portugal) et pour la production de lait (France), testent le BPT et les mesures recommandées et documenteront les résultats. Les agriculteurs évaluent les mesures en fonction de leur difficulté de mise en oeuvre et des moyens supplémentaires nécessaires.

Les meilleurs critères sont ceux qui ont des impacts limités s'ils ne sont pas mis en oeuvre de façon adéquate. C'est particulièrement vrai en matière de biodiversité, où la qualité de la mise en oeuvre est clé. Des **modules de formation à la biodiversité** sont en cours de développement : à destination des conseillers des exploitations certifiées pour accompagner les agriculteurs correctement, des agents de certification pour savoir où aller regarder et comment évaluer la qualité des mesures mises en oeuvre, des responsables produit et qualité des entreprises agroalimentaires pour évaluer les engagements en termes de biodiversité d'un fournisseur et des exploitations associées. Les modules seront disponibles pour tous les référentiels et les entreprises agroalimentaires pour intégration dans leurs programmes individuels de développement des compétences.

**Un système de suivi avec une base de données** pour le suivi de la préservation de la biodiversité au niveau de l'exploitation est une autre composante importante du projet. En utilisant un système de suivi continu à deux niveaux, les organismes et entreprises de standardisation pourront suivre les effets positifs, identifier les défis et les besoins d'actions conjointes et améliorer les critères et les mesures.

Les résultats et enseignements de cette initiative seront diffusés à tous les acteurs concernés du secteur agroalimentaire, les organisations environnementales et les autorités aux niveaux national et européen.

<sup>1</sup> Biodiversity Performance Tool (BPT)

L'équipe projet







## RÉSUMÉ DE L'ANALYSE DE 50 RÉFÉRENTIELS

En 2017, des experts des organisations partenaires du projet européen LIFE Food & Biodiversity ont entrepris de passer en revue 54 référentiels et exigences d'approvisionnement par rapport à leur pertinence concernant la protection de la biodiversité. Les résultats et les conclusions de cet exercice ont été publiés dans un rapport de base, qui fournit une vision détaillée de la façon dont on adresse actuellement la biodiversité dans les référentiels et les exigences des entreprises. Le rapport de base a été utilisé en donnée d'entrée pour l'élaboration du présent rapport de recommandations pour des critères efficaces pour la protection de la biodiversité. Dans ce chapitre, vous trouverez une vision d'ensemble des principaux résultats, suivi d'un extrait des conclusions qu'en ont tiré l'équipe experte européenne.

Le rapport de base intégral avec l'ensemble des résultats et des conclusions peut être téléchargé à cette adresse : <http://www.business-biodiversity.eu/en/baseline-report>

La revue s'est focalisée sur la protection de la biodiversité à deux niveaux :

- » La **politique** des référentiels et des entreprises;
- » Les **critères** des référentiels et des entreprises.

### 3.1 La biodiversité dans les politiques des référentiels et des entreprises

Les politiques des référentiels et des entreprises ont été passées en revue afin d'évaluer leur degré d'intégration du concept de la biodiversité, en prenant en compte ces aspects clés :

- » La définition des aspects de la biodiversité et d'autres termes qui y sont liés
- » Le focus sur certains écosystèmes
- » Les références aux mesures d'atténuation
- » Les références à zéro perte ou gain net de la biodiversité
- » Les références aux conventions internationales pertinentes pour la biodiversité.

#### La biodiversité dans les politiques des référentiels et des entreprises - conclusions et considérations (extrait)

- Les référentiels et les entreprises doivent s'assurer que des définitions soient fournies pour tous les termes utilisés. Ils devraient ainsi utiliser des définitions communément acceptées, si elles existent, ou fournir leurs propres définitions des termes.
- Etant donné que l'agriculture est l'un des facteurs principaux de la perte globale de la biodiversité, les référentiels et les entreprises agroalimentaires devraient se lancer dans un défi, et cibler un objectif de zéro perte de la biodiversité sur leurs exploitations et leurs fournisseurs certifiés, en suivant les mesures d'atténuation : éviter

– réduire – compenser. Ce compromis est particulièrement important pour faire face à l'augmentation de la population avec la possibilité d'influer sur les comportements alimentaires et les pratiques agricoles.

- La plupart des référentiels n'incluent pas de critères portant sur l'évitement de la dégradation ou de la destruction d'écosystèmes, ni sur d'autres impacts négatifs sur la biodiversité au-delà des limites de l'exploitation agricole ou de l'entreprise. Des critères efficaces seront formulés dans ce sens.
- Au cours des dernières années, les référentiels et les entreprises ont développé des documents précis incluant des critères et des mesures assurant un plus fort niveau de durabilité dans la chaîne d'approvisionnement. Cependant, il y a un écart significatif entre le contenu des documents et leur mise en œuvre concrète, surtout quand aucune aide active n'est fournie aux agriculteurs qui sont au final ceux responsables de la mise en œuvre des mesures. L'aide externe peut par exemple inclure des formations spécifiques sur certaines problématiques, des visites régulières, des groupes de travail, différents canaux pour des retours et échanges mutuels et un vrai engagement de la part des référentiels et des entreprises à fournir les meilleurs résultats. Il ne s'agit pas simplement de transférer leurs responsabilités vers d'autres, puisque la durabilité et la promotion de la biodiversité sont des responsabilités partagées tout au long de la chaîne d'approvisionnement.

### 3.2 Les critères liés à la biodiversité dans les référentiels et exigences entreprises

L'étude des référentiels et exigences entreprises est orientée par les principaux facteurs de perte anthropique de la biodiversité tels qu'identifiés dans l'évaluation des écosystèmes pour le millénaire (2005). De plus, une catégorie "Gestion" a été ajoutée, pour prendre en compte des critères influençant la biodiversité de façon indirecte, à travers des exigences liées à la gestion, par exemple l'existence d'un plan d'action pour la biodiversité ou des besoins de formation en lien avec la biodiversité pour un salarié agricole ou un exploitant agricole. Les facteurs suivants ont été retenus pour structurer l'étude des critères liés à la perte de biodiversité :

- » La destruction et la dégradation des écosystèmes
- » La surexploitation des ressources naturelles
- » La perte de la diversité génétique
- » Les espèces exotiques invasives
- » Les changements climatiques
- » La gestion

## Les principaux résultats de l'étude de critères par rapport au facteur de perte de la biodiversité "destruction et dégradation des écosystèmes"

- » Les référentiels internationaux se focalisent sur la protection des cours d'eau / gestion des bandes riveraines et sur la protection des habitats primaires et semi-naturels et des zones protégées.
- » Les référentiels européens / nationaux / régionaux se focalisent sur la préservation des zones herbacées, la protection des habitats primaires et semi-naturels et des zones protégées ainsi que sur une proportion minimum de structures écologiques / zones de compensation.
- » Les entreprises se focalisent fortement sur la protection des cours d'eau / gestion des bandes riveraines.
- » Plus de la moitié des critères étudiés par rapport à ce facteur ont été évalués comme fortement efficaces, en même temps, de nombreux critères ne peuvent être vérifiés que si l'auditeur possède une expertise particulière.

### Les conclusions tirées par l'équipe experte européenne sur les résultats de l'étude pour le facteur "destruction et dégradation des écosystèmes" incluent, entre autres:

- La protection des habitats primaires et semi-naturels et des zones protégées n'est pas un sujet réservé aux référentiels internationaux mais concerne aussi les entreprises. Celles-ci devraient inclure des critères pour la protection des habitats primaires et semi-naturels et des zones protégées, d'autant plus si elles produisent à l'étranger. Dans la plupart des pays de l'UE, des réglementations supplémentaires pour la protection des habitats primaires et les changements d'utilisation des sols ne sont pas des préoccupations majeures puisque les terres agricoles sont identifiées et des restrictions sur les changements d'utilisation des sols sont en place. Cependant, les référentiels européens, nationaux et régionaux devraient inclure des critères focalisés sur l'évitement des impacts négatifs sur les écosystèmes semi-naturels et les zones protégées ; ET
- La création de corridors écologiques sur l'exploitation ainsi qu'aux alentours n'est pas suffisamment prise en compte par les entreprises et les référentiels internationaux, européens, nationaux et régionaux. Aucun des référentiels ni des entreprises étudiés ne demandent des mesures allant au-delà de l'exploitation et nécessitant la coordination de plusieurs parties prenantes. Cependant, la création "d'îlots naturels" n'est efficace que dans une certaine mesure. Les référentiels et les entreprises devraient encourager les exploitations à fournir des zones de conservation et des éléments de paysage au sein de leurs exploitations en connexion avec des écosystèmes /

habitats, créant ainsi des corridors d'habitats. Ceci demande un plan de gestion qui inclut une évaluation de base et détermine le potentiel de la zone avec l'aide d'un expert ; ET

- Concernant les infrastructures agroécologiques, les critères des référentiels et des entreprises devraient aller au-delà des exigences légales. On peut créer une valeur ajoutée pour la biodiversité par le biais d'un pourcentage plus élevé de "zones d'intérêt écologiques" par exploitation. La qualité aussi bien que la surface doivent être prises en compte, il serait donc très efficace d'améliorer la qualité des zones et éléments d'intérêt écologique en fournissant du conseil aux agriculteurs et en promouvant la collaboration avec des ONG et d'autres experts (sur le positionnement éléments de paysage écologiques, la connectivité etc.).

## Les principaux résultats de l'étude de critères par rapport au facteur de perte de la biodiversité "surexploitation des ressources naturelles"

- » Les référentiels internationaux se focalisent principalement sur les restrictions concernant les pesticides, autres substances (vermifuges, antibiotiques...) ou technologies nocives (OGM...) ; la manipulation de produits pesticides, substances ou technologies nocives ; l'utilisation d'azote et de phosphore, la fertilité des sols.
- » Deux aspects dominant dans les référentiels européens, nationaux et régionaux : l'utilisation d'azote et de phosphore, la fertilité des sols ; et les restrictions concernant les pesticides, autres substances ou technologies nocives. La manipulation de produits nocifs est un aspect moins important.
- » Les entreprises se focalisent fortement sur des restrictions concernant l'usage des pesticides, autres substances ou technologies nocives et l'utilisation d'azote et de phosphore, la fertilité des sols.
- » Environ la moitié des critères sont considérés d'efficacité moyenne et vérifiable.

### Les conclusions tirées par l'équipe experte européenne sur les résultats de l'étude pour le facteur "surexploitation des ressources naturelles" incluent, entre autres :

- L'application de "bonnes pratiques agricoles", telles que reflétées par la plupart des critères, ne suffit pas à réduire les impacts négatifs sur la biodiversité. Il existe clairement un besoin de mettre en œuvre de "TRES bonnes pratiques agricoles" concernant les nutriments, la fertilité des sols, la réduction des pesticides, le bétail et le chargement, l'irrigation et les ressources en eau. Le Rapport de Base contient quelques conclusions et des exemples concrets de "TRES bonnes pratiques agricoles".

## Les principaux résultats de l'étude de critères par rapport au facteur de perte de la biodiversité "espèces exotiques invasives" et "protection des espèces"

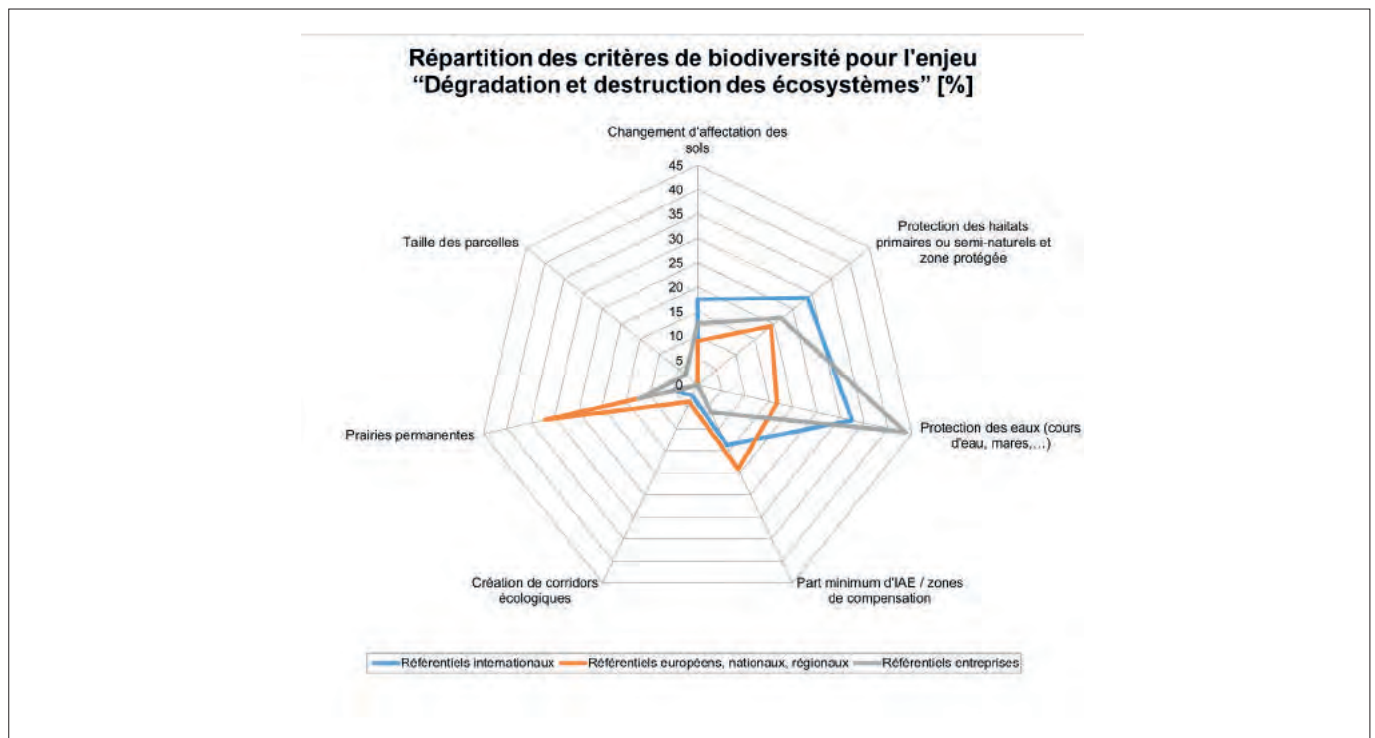
- » La gestion des espèces exotiques invasives est rarement prise en compte par les référentiels et pas du tout par les entreprises.
- » Tous les référentiels et entreprises incluent des critères pour la gestion des infrastructures écologiques et des mesures spécifiques à la protection des espèces. Mais, très peu incluent des critères pour la récolte de plantes sauvages.
- » Les trois quarts des critères sont classés fortement efficaces, alors que la moitié d'entre eux nécessitent une expertise spécifique de l'auditeur pour être vérifiés, puisque des compétences botaniques et animales spécifiques sont requises.

### Les conclusions tirées par l'équipe experte européenne par rapport au facteur "espèces exotiques invasives" et "protection des espèces" incluent :

- Pour les référentiels comprenant des critères sur la collecte ou la récolte de plantes sauvages, il est recommandé de se reporter au ré-

férentiel Fair Wild. Ce référentiel couvre tous les aspects de la collecte de plantes sauvages.

- Certaines mesures ont toujours eu des impacts positifs fondamentaux pour la protection de la biodiversité (par ex. les limitations sur l'utilisation d'engrais ou de pesticides et la gestion de l'eau). Il est plus difficile d'identifier des mesures générales pour la création ou la maintenance d'éléments de paysage. Idéalement, un référentiel définit des mesures pour la création et la maintenance de caractéristiques régionales typiques, combinées avec des mesures pour la promotion d'espèces indicatrices.
- Il est essentiel de mener une évaluation de base avec un suivi, afin d'évaluer et de détecter les impacts positifs sur la protection des espèces et les autres critères de façon générale.
- Les référentiels et les entreprises devraient fournir des listes d'espèces exotiques invasives problématiques (EEIP) à leurs agriculteurs et fournisseurs certifiés et imposer que les agriculteurs sollicitent des conseils afin d'arrêter une poursuite de la propagation des EEIP. Par exemple, des exploitants agricoles consultants peuvent être nommés en coopération avec les agences régionales de préservation de la nature, des ONG ou des experts des EEIP.



La distribution des critères trouvés dans les référentiels et les exigences d'entreprise sur le facteur "Destruction et dégradation des écosystèmes". Un jeu complet de graphes de résultats est disponible dans : La biodiversité dans les référentiels de l'agroalimentaire, Baseline Report (2017), disponible à cette adresse : <http://www.business-biodiversity.eu/en/baseline-report>

## Les principaux résultats de l'étude de critères par rapport au facteur de perte de la biodiversité "perte de la diversité génétique"

- » Tous les référentiels qui adressent ce facteur se focalisent sur les produits sans OGM et la promotion des variétés traditionnelles de plantes (variétés locales, semences paysannes...)
- » Les races locales d'animaux ne sont pas prises en compte.

### Les conclusions tirées par l'équipe experte européenne par rapport au facteur "perte de la diversité génétique" incluent:

- Les matières premières brutes sans OGM sont un facteur clé pour la préservation de la biodiversité dans l'industrie agroalimentaire. Les semences non-OGM de cultures sont plus adaptées aux conditions naturelles, ce qui les rend moins vulnérables aux nuisibles et aux maladies et elles nécessitent souvent moins de pesticides. L'augmentation de l'utilisation de pesticides a un impact négatif sur la diversité des plantes sauvages qui poussent dans les champs et lieux adjacents, affectant donc également les insectes qui en dépendent mais aussi toute la chaîne alimentaire. Un autre problème fondamental des plantes génétiquement modifiées est le croisement et la propagation non contrôlée. Les référentiels et entreprises devraient donc exclure complètement les matières premières brutes modifiées génétiquement ;
- Les espèces traditionnelles ne remplissent souvent pas les spécifications industrielles exigées afin d'être homologuées et les agriculteurs, ne produisent que des produits qui répondent aux spécifications exigées (pour des raisons économiques). Il est ainsi nécessaire que l'industrie agroalimentaire et les autorités publiques respectives, par exemple le Federal Plant Variety Office, soutiennent le développement vers une diversification génétique en changeant/adaptant les exigences des spécifications qui reconnaissent aussi les qualités des variétés traditionnelles.

## Les principaux résultats de l'étude de critères en rapport avec la gestion

- » Les référentiels et les entreprises se focalisent principalement sur un système de gestion de l'environnement et sur la formation des agriculteurs et des salariés.
- » L'efficacité de la majorité des critères n'a pas pu être évaluée parce

qu'elle dépend de la qualité des plans et des activités de formation. Près de la moitié des critères ont été considérés comme vérifiables.

### Les conclusions tirées par l'équipe européenne d'experts par rapport à la gestion incluent :

- Les référentiels et les entreprises devraient apporter des améliorations claires sur les aspects du suivi, de la coopération avec une approche collective locale/régionale, de la coopération avec des experts externes et des exigences pour les Plans d'Action pour la Biodiversité (les éléments à inclure, les critères qualité etc.) ;
- La vérifiabilité est à la fois un pré-requis et un défi pour tous les référentiels. Que peuvent accomplir les auditeurs ? Peuvent-ils déterminer si un écosystème est intact et/ou vaut la peine d'être protégé? Les auditeurs ne peuvent pas acquérir une expertise dans tous les aspects de la biodiversité dans toutes les régions et tous les types d'élevage, mais ils sont des experts de l'évaluation de la qualité des processus. Par conséquent, les référentiels – en particulier les internationaux – pourraient principalement être améliorés en exigeant des processus et des méthodes reconnus dans la gestion de la biodiversité.
- La plupart des référentiels ne nécessitent pas la description de la situation courante de la biodiversité sur les exploitations (la référence initiale). Mais la référence initiale est importante pour pouvoir évaluer l'impact des mesures/critères, par exemple le Plan d'Action pour la Biodiversité.

Les référentiels et les entreprises ne peuvent actuellement évaluer de façon objective l'efficacité de leurs critères ou exigences, parce qu'aucun suivi de la biodiversité n'est en place. Le suivi des impacts sur la biodiversité est un défi pour tous les référentiels et les entreprises, et devrait par conséquent être une tâche conjointe. Un système partagé de suivi, maintenu par une initiative du secteur aurait plus de sens et serait moins coûteux. Il est dans l'intérêt des référentiels et entreprises agroalimentaires de fournir la preuve que les exploitations certifiées contribuent à la préservation de la biodiversité. Des résultats positifs peuvent être utilisés pour améliorer le profil des référentiels et entreprises.

Le Rapport de Base " La biodiversité dans les référentiels du secteur agroalimentaire", qui contient des résultats complémentaires et une liste complète de conclusions et de bons exemples pour des critères efficaces pour la biodiversité, peut être téléchargé à l'adresse suivante :

<http://www.business-biodiversity.eu/en/baseline-report>



## REMARQUES PRÉLIMINAIRES

### Le processus d'élaboration

Les recommandations suivantes ont été élaborées en collaboration avec des experts de référentiels, d'entreprises de certification, d'entreprises agroalimentaires, d'organisations environnementales et d'institutions scientifiques. Tous les experts ayant fourni des données techniques sont cités dans les versions nationales de cette publication. Une version préliminaire a été développée sur la base des conclusions du Rapport de Base et des résultats d'études, de projets pilotes et de programmes agro-environnementaux puis révisée au travers de workshops et d'une analyse bibliographique. La procédure de révision a eu lieu en Allemagne, France, Espagne et Portugal.

### Remarques préliminaires

Les recommandations se focalisent sur les principaux facteurs suivants de perte de la biodiversité : la dégradation et la destruction des écosystèmes, la surexploitation des ressources naturelles et les espèces exotiques invasives.

Le changement climatique et la pollution ne sont pas adressés en tant que facteurs de façon explicite, parce que la plupart des exigences d'approvisionnement des référentiels et des entreprises incluent déjà des critères appropriés. Les auteurs souhaitent cependant souligner une fois de plus l'importance des mesures en faveur de la protection du climat (par exemple des transports courts) et de la prévention de la pollution. Ce sont d'importantes contributions à la protection de la biodiversité.

Les pratiques agricoles permettant de s'adapter au changement climatique ont été identifiées et testées au sein des projets EU LIFE AgriClimateChange et AgriAdapt, et un outil logiciel a été conçu pour réduire la consommation d'énergie, les émissions de gaz à effet de serre et le stockage de carbone au niveau exploitation. Des informations complémentaires et le logiciel sont disponibles à cette adresse : <https://agriadapt.eu/mitigation-farming-sector/>

Les objectifs des recommandations sont d'éviter ou de réduire les impacts négatifs sur la biodiversité et d'améliorer la protection et le potentiel de la biodiversité. Les critères et les mesures sont un bon "compromis" entre les besoins de préservation de la nature et la faisabilité du point de vue des référentiels et des entreprises.

Cette publication se focalise sur des recommandations générales pour tous les types d'exploitations, de coopératives et d'entreprises. Des recommandations spécifiques pour sept plateformes représentatives seront disponibles d'ici novembre 2018 :

- » les grandes cultures dans les régions à climat tempéré
- » l'horticulture dans les régions à climat tempéré

- » les cultures permanentes des les régions à climat tempéré
- » les cultures permanentes dans les régions tropicales et subtropicales
- » les cultures de tubercules dans les régions à climat tempéré
- » l'élevage de bétail dans les régions à climat tempéré
- » l'élevage laitier dans les régions à climat tempéré

De plus, une fiche d'informations sera publiée sur la biodiversité en aquaculture.

### La priorisation

Avec ce catalogue étendu de recommandations, les auteurs présentent la gamme complète des critères et mesures pour la protection de la biodiversité. L'objectif à moyen-terme des référentiels et entreprises devrait être l'intégration du catalogue complet des recommandations dans les plans ou les exigences. Les coopératives et leurs membres devraient aussi viser la mise en œuvre de toutes les recommandations. Nous comprenons bien sûr que les organisations /les exploitations agricoles devront procéder pas à pas dans la mise en œuvre de nos recommandations. Les référentiels et les entreprises suivent des procédures différentes et ont différents moyens pour prendre en compte les recommandations :

- » intégrer les recommandations prioritaires ! comme critères obligatoires
- » identifier des recommandations comme critères optionnels pendant une durée initiale
- » dresser une sélection de recommandations et en définir un nombre minimum à mettre en oeuvre
- » récompenser la mise en oeuvre des recommandations

Il est important que les référentiels, les entreprises agroalimentaires et les exploitations agricoles comparent les recommandations à leurs critères et pratiques. Ils devraient définir des priorités et commencer par la mise en œuvre des recommandations les plus importantes, et ensuite améliorer en continu leur performance de biodiversité en mettant en œuvre toutes les recommandations.

Les critères et exigences qui n'apparaîtront bien que sur le papier ne vont pas améliorer la performance de la biodiversité. C'est sur l'engagement de la direction du référentiel et de l'entreprise que repose l'amélioration de la compréhension et de la connaissance de la biodiversité. Les agriculteurs, mais aussi les conseillers et les gestionnaires devraient être compétents en ce qui concerne la biodiversité et comment la protéger, améliorer les écosystèmes et la diversité des espèces; une gestion de plus haut niveau doit aussi être visée. Les recommandations pour les politiques fournissent des orientations en termes d'objectifs et de décisions stratégiques pour les référentiels et entreprises.

Le travail sur ce projet a démontré une fois de plus l'importance de la collaboration entre industries agroalimentaires et exploitations agricoles. Un acteur seul ne peut pas faire face à la tâche immense de mettre fin à la perte de la biodiversité. Mais ensemble, les référentiels peuvent – et devraient – utiliser leurs synergies pour contribuer à une vaste mise en œuvre des expériences et solutions issues de tant de projets modèles.

La protection de la biodiversité est une tâche continue et devrait être portée par une initiative sérieuse du secteur agroalimentaire. Cette initiative devrait se centrer sur l'approbation et le développement approfondi d'un ensemble basique de critères de biodiversité acceptés par tous les acteurs du secteur agroalimentaire, sur des initiatives régionales conjointes pour résoudre les problèmes concrets et sur un système de suivi conjoint, mis en œuvre par la plupart des référentiels et entreprises du secteur.





## RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES POUR L'ÉLABORATION DES RÉFÉRENTIELS

Les recommandations suivantes (sauf la 5.1.) se focalisent sur le renforcement de la biodiversité dans les objectifs globaux et la stratégie des référentiels et des entreprises agroalimentaires. Le groupe cible est celui des directeurs de gestion et les responsables d'unités : les personnes qui conçoivent et décident de l'approche globale, de la finalité de l'organisation et de la prise en compte de la protection de la biodiversité comme jouant un rôle majeur – ou non.

Certains des aspects suivants pris en compte dans la politique (par exemple l'utilisation des pesticides, l'agro-biodiversité) sont aussi adressés dans les recommandations pour une meilleure gestion de la biodiversité et pour de très bonnes pratiques agricoles – décomposés en critères ou mesures concrets.

### 5.1 Définition des termes du champ de la biodiversité

#### Nos recommandations

- L'utilisation de termes et définitions internationalement reconnus.
- Dans les cas où des termes spécifiques doivent être utilisés, que le référentiel fournisse des définitions claires et compréhensibles.
- Les référentiels et entreprises disposent d'un glossaire contenant la définition de tous les termes.

### 5.2 Focus sur la biodiversité - Les référentiels et entreprises devraient concerner tous les aspects principaux de la biodiversité

#### Nos recommandations

- Clarifier quels aspects de la biodiversité sont visés et pourquoi ils sont centraux.
- Considérer toutes les pressions principales sur la biodiversité si elles sont pertinentes.
- Montrer un engagement à promouvoir et soutenir l'agro-biodiversité, c'est-à-dire la diversité des cultures et des animaux.
- Rendre transparente la chaîne d'approvisionnement avec une traçabilité de 100 % des produits et des matières premières brutes, c'est une précondition importante pour que la protection de la biodiversité avance. Les entreprises – soutenues par les référentiels – travaillent à garantir une traçabilité de 100 % des produits et des matières premières brutes

### 5.3 Prendre en compte une approche zéro perte nette

Alors que l'agriculture extensive contribue au maintien des paysages culturels et d'une faune et flore diversifiée, l'agriculture intensive est l'un des facteurs principaux de la perte globale de biodiversité. Les référentiels et les entreprises agroalimentaires sont encouragés à relever un nouveau défi pour viser une cible de zéro perte nette de la biodiversité pour leurs exploitations et fournisseurs certifiés. Afin d'atteindre un objectif de zéro perte nette, des mesures d'atténuation<sup>2</sup> doivent être suivies : Evitement – Réduction – Compensation.

De plus en plus d'entreprises de secteurs économiques tels que l'industrie minière ou la cosmétique se focalisent sur du zéro perte nette de la biodiversité. Les référentiels et les entreprises agroalimentaires devraient viser du zéro perte nette pour la biodiversité et concevoir une stratégie holistique sur le long-terme pour tous leurs agriculteurs et fournisseurs certifiés afin d'atteindre cet objectif.

Ce compromis est d'une importance particulière, car il prend en compte les projections pour le secteur de production agroalimentaire: l'augmentation de la population, le changement d'habitudes alimentaires à un niveau global et l'augmentation associée de la demande agroalimentaire, menant à l'augmentation de la production agricole intensive.

<sup>2</sup> Exemples de mesures d'atténuation :

**Eviter** : La transformation de forêt primaire et de zones semi-naturelles en terres agricoles n'est pas certifiable après une certaine année référence (c'est-à-dire 2005 ou 2007). Les entreprises n'achètent pas de biens d'exploitations ayant converti de la forêt primaire en terres agricoles après ces années références. Il n'y a pas d'impacts négatifs pour les exploitations et les fournisseurs certifiés sur les zones protégées et les paysages environnants.

**Réduire** : La preuve par le suivi, qu'un potentiel pour la biodiversité a été créé et la biodiversité se développe de façon positive sur les exploitations certifiées et/ou sur les exploitations des fournisseurs (Plan d'Action pour la Biodiversité et mise en œuvre de "TRES" bonnes pratiques agricoles).

**Compenser** : Les référentiels et les entreprises reconnaissent l'empreinte de la biodiversité d'exploitations /fournisseurs certifiés et compensent de façon adaptée (par exemple en finançant des corridors de biodiversité /des zones protégées près de plantations de bananiers ou autres monocultures).

#### Nos recommandations :

##### Les référentiels / entreprises

- reconnaissent que la production agroalimentaire a souvent des impacts sur l'environnement et la biodiversité et que les impacts négatifs doivent être évités en toutes circonstances.
- souscrivent à l'objectif explicite de contribuer de façon pertinente à stopper la perte de la biodiversité et à créer les conditions pour soutenir l'objectif de zéro perte nette de la biodiversité.

- créent un cadre pour permettre la mesure des contributions à la préservation de la biodiversité, c'est-à-dire à recueillir des données initiales et mettre en œuvre un système de suivi (cf. Suivi).
- fournissent les exploitations certifiées avec suffisamment d'informations sur des exemples de succès dans l'atteinte de zéro perte nette de la biodiversité, par exemple des mesures pour la restauration ou la protection des habitats (cf. Gestion de la Biodiversité).
- incluent des références aux mesures d'atténuation au travers d'instruments tels que l'Analyse des Risques ou des Plans d'Action de la Biodiversité.
- évaluent les risques pour la biodiversité avant d'introduire de nouvelles techniques agricoles, et informent les exploitations certifiées des risques potentiels et comment les éviter.
- coordonnent et/ou financent des projets régionaux de biodiversité. Les exploitations certifiées aident au financement afin de compenser les impacts négatifs inévitables causés sur la biodiversité en conséquence de leurs activités.
- soutiennent des tables rondes pour la préservation de la biodiversité dans les zones protégées et/ou les zones agricoles à Haute Valeur Naturelle<sup>3</sup> avec la participation de toutes les parties prenantes pertinentes. Ils exercent une influence par rapport à la création d'un Plan d'Action solide pour la Biodiversité pour les régions correspondantes.

Les certificateurs et les auditeurs contrôlent si l'exploitation certifiée a agi en accord avec les mesures d'atténuation en élaborant ses objectifs et mesures.

<sup>3</sup> <https://www7.inra.fr/dpenv/pdf/PointereauC59.pdf>

## 5.4 Influence des référentiels et entreprises par rapport aux réglementations et exigences légales en rapport avec la qualité des produits

### Nos recommandations :

#### Les référentiels / entreprises

- vérifient la conformité avec la réglementation, mais sont aussi un acteur de premier plan pour faire avancer la législation en même temps.
- ont principalement des critères qui vont au-delà des exigences légales – en particulier les critères liés aux limites à l'utilisation des pesticides et engrais chimiques. Les critères/exigences qui sont obligatoires légalement sont identifiés en tant que tels.
- coopèrent de façon rapprochée avec d'autres parties prenantes afin d'influencer le développement plus approfondi de lois statutaires, de réglementations, et de limites pour la protection et l'amélioration de l'environnement en général et de la biodiversité en particulier, pour aller vers une protection de la biodiversité plus avancée et efficace.

- exercent leur influence sur l'industrie, le commerce de détail et la politique afin que la protection de la biodiversité soit reconnue comme un critère qualité important.
- exercent leur influence sur l'industrie, le commerce de détail et les politiques pour s'assurer que les exigences qualité et hygiène n'aient pas d'impacts négatifs sur la biodiversité.

Les commerces de détail proposent des légumes et des fruits avec de petits défauts de couleur ou de forme et assurent une publicité adaptée pour de tels produits. Beaucoup de pesticides sont utilisés dans le seul but de garantir une bonne qualité visuelle, sans défauts. Les commerces de détail – en coopération avec les référentiels – devraient encourager les consommateurs à accepter de petits défauts visuels et à les reconnaître comme un signe de qualité environnementale.

## 5.5 Protection et promotion de l'agro-biodiversité

### Nos recommandations:

#### Les référentiels / entreprises

- sont engagés dans la promotion et la protection de l'agro-biodiversité, c'est-à-dire la diversité des cultures et du bétail. Les référentiels et entreprises vérifient régulièrement la possibilité d'introduire avec succès des cultures et races traditionnelles sur le marché, par exemple de nouvelles lignes de produits basées sur des variétés et races traditionnelles, dans un dialogue ouvert avec des (d'autres) entreprises de transformation agroalimentaires et des commerces de détail.
- encouragent les exploitations et fournisseurs certifiés à utiliser des cultures et races anciennes/traditionnelles et explorent des opportunités de marché régionales et nationales.
- soutiennent les initiatives locales, régionales, ou nationales pour la protection de l'agro-biodiversité (par exemple supportent les banques de graines de variétés traditionnelles, des projets de la Slow Food Foundation ou le réseau semences paysannes ([www.semence-spaysannes.org/](http://www.semence-spaysannes.org/))).
- soutiennent les méthodes de production propices à la biodiversité telles que l'agriculture biologique, la lutte biologique, l'agriculture de conservation, la permaculture, les systèmes d'élevage à l'herbe et autonome ou l'agroforesterie.
- exercent leur influence pour obtenir des réglementations européennes à engagement légal pour la protection et le soutien de la diversité des semences. Ils soutiennent les initiatives pour la réduction des barrières et facilitent l'admission et le commerce des semences d'espèces traditionnelles moins standardisées.
- soutiennent les initiatives pour le développement plus approfondi de variétés traditionnelles afin de s'assurer qu'elles répondent aux demandes des usagers actuels. Ceci augmentera les chances que les variétés traditionnelles soient à nouveau cultivées et vendues avec succès.

Voir également chapitre 7.5 Agro-Biodiversité.

## 5.6 Réduire l'utilisation des pesticides dans l'ensemble de la chaîne

### 📖 Nos recommandations

#### Les référentiels / entreprises

- promeuvent l'agriculture biologique et toutes les pratiques agricoles notamment la lutte biologique qui contribuent à une réduction de l'utilisation des pesticides<sup>4</sup>
- promeuvent des techniques qui contribuent à une réduction de l'utilisation des pesticides pour la conservation des produits agro-alimentaires au-delà du seuil de l'exploitation (traitement post récolte pour la conservation, anti-germinatif...).
- introduisent des critères standards pour le suivi de la réduction de l'utilisation des pesticides.
- soutiennent des initiatives pour la recherche concernant la mesure des impacts des pesticides sur la biodiversité et sur la santé.

Voir également chapitre 7.3 Gestion des nuisibles

<sup>4</sup> Rappelons qu'en France le gouvernement a fixé dans le cadre de Ecophyto 2, une réduction des pesticides de 50% d'ici 2025 par rapport à 2008 - [http://agriculture.gouv.fr/sites/minagri/files/151022\\_ecophyto.pdf](http://agriculture.gouv.fr/sites/minagri/files/151022_ecophyto.pdf)

## 5.7 Interdiction des OGM<sup>5</sup>

### 📖 Nos recommandations:

#### Les référentiels / entreprises

- élaborent une politique sur les OGM qui interdit l'utilisation et la plantation de tout organisme génétiquement modifié et pose les règles pour la manipulation des productions contaminés par des OGM par le croisement de culture à culture.
- produisent une liste négative pour les cultures et le fourrage, afin d'éviter l'utilisation des semences génétiquement modifiées.

<sup>5</sup> Organisme génétiquement modifié : un organisme dans lequel le matériel génétique a été modifié d'une façon qui ne se produit pas de façon naturelle par l'accouplement et/ou une recombinaison naturelle. (Source : Basé sur FSC-POL-30-602 FSC Interpretation on GMO (Genetically Modified Organisms)). (FSC Principles and Criteria V5) <https://ic.fsc.org/en/what-is-fsc-certification/principles-criteria>

## 5.8 Périmètre de la certification

L'étendue des critères des exigences des référentiels et entreprises se limite normalement aux exploitations agricoles. Mais les impacts sur les écosystèmes ainsi que sur la faune et la flore ne s'arrêtent pas aux limites des exploitations. Il existe ainsi une grande variété d'effets néfastes, tels que la fragmentation du paysage, la dérive des pesticides, l'érosion ...

### 📖 Nos recommandations:

#### Les référentiels / entreprises

- demandent une analyse des risques par rapport aux impacts sur la biodiversité avant la création de nouvelles terres agricoles.
- incluent des critères relatifs à l'évitement de la dégradation ou la destruction des écosystèmes ou d'autres impacts négatifs sur la biodiversité au-delà des limites des exploitations (voir chapitre 6 Pour une meilleure gestion de la Biodiversité).
- motivent les agriculteurs pour qu'ils collaborent avec des agriculteurs voisins en ce qui concerne la protection de la biodiversité, par exemple des corridors écologiques pour connecter les habitats ou la protection des espèces afin d'augmenter l'efficacité des mesures.
- initient ou soutiennent la mise en œuvre d'outils/référentiels pour l'utilisation durable des ressources d'eau – spécialement dans les régions en pénurie d'eau. Ces instruments/référentiels incluent la régulation et la gestion de l'eau, la qualité de l'eau et la protection des écosystèmes dépendants de l'eau dans la zone du bassin hydrologique.
- demandent la mise en place d'un ensemble de base de critères liés à la biodiversité pour l'ensemble de l'exploitation – s'il est possible de certifier une partie de la production de l'exploitation. Cet ensemble de base devrait inclure tous les critères et les exigences classées obligatoires (voir *Recommandations sur les Critères*).

## 5.9 Suivi de l'évolution de la biodiversité

### 📖 Nos recommandations:

#### Les référentiels / entreprises

- démontrent qu'ils contribuent à la protection de l'environnement et de la biodiversité. Ils collectent et passent en revue à cette fin des données pertinentes en rapport avec les impacts directs et indirects sur la biodiversité dans le cadre d'un programme de suivi. Les données devraient être partagées avec les autorités locales/régionales, des ONG et autres experts.
- se mettent d'accord sur un cadre commun pour le suivi de la biodiversité afin de générer des résultats comparables. Le suivi inclut le niveau exploitation (données collectées dans le cadre de la certification) et le développement long terme de la biodiversité par le suivi d'un petit nombre d'espèces indicatrices pertinentes sélectionnées en consultation avec des experts et en prenant en compte les conditions régionales.
- définissent des valeurs moyennes et des benchmarks basés sur les résultats de suivi, avec le soutien des autorités locales de préservation de la nature et/ou des ONG. Ces valeurs moyennes et benchmarks constituent une orientation pour les auditeurs et les organismes de certification. Des systèmes de bonus ou d'autres incitations encouragent les exploitants agricoles à atteindre ces valeurs.

- Si aucun système conjoint de suivi inter-référentiel n'a été établi, les référentiels et entreprises conduisent un bilan des activités courantes de suivi dans la région, menées par les agences de protection de l'environnement et/ou des ONG. Ils participent aux initiatives régionales de suivi, par exemple en fournissant des données ou en soutenant la participation d'exploitations certifiées et en soutenant financièrement le processus de suivi (c'est-à-dire par des accords de coopération).

## 5.10 Formations dans le champ de la biodiversité pour les agents de certification, les conseillers et les exploitations en entreprises certifiées

### Nos recommandations:

#### Les référentiels / entreprises

- s'engagent à continuer de développer la protection de la biodiversité en tant que compétence clé robuste des critères ou exigences standards. Les référentiels intègrent la biodiversité de façon appropriée à toutes les formations destinées aux exploitations certifiées.
- les référentiels garantissent que les agents de certification et les auditeurs ainsi que les conseillers soient formés par des experts afin d'améliorer leurs compétences dans tous les aspects pertinents pour la certification et l'évaluation de la biodiversité. La mise en réseau entre agents de certification et conseillers sur les sujets de la biodiversité sera encouragée.
- les entreprises garantissent que le directeur produit, le responsable qualité et les décisionnaires des services d'approvisionnement soient formés par des experts sur tous les aspects pertinents de la biodiversité afin d'améliorer la prise de décision en faveur de la protection de la biodiversité.
- recherchent l'expertise de personnes et d'organisations compétentes afin d'assurer la qualité de la formation sur la biodiversité et son adéquation aux groupes cibles. Il existe de nombreuses initiatives, et nombreux modèles et projets pilotes pour l'harmonisation de la nature et de l'agriculture : le référentiel/l'entreprise les utilise à chaque fois que possible à des fins de formation.
- l'efficacité de la formation est vérifiée régulièrement par un expert externe afin d'améliorer la qualité en continu. L'évaluation des résultats de suivi est utilisée comme donnée d'entrée importante pour la poursuite du développement du contenu des formations.

## 5.11 Garantir et poursuivre le développement de la qualité de la protection de la biodiversité

### Nos recommandations:

#### Les référentiels / entreprises

- ont des directives qui décrivent les processus et les méthodes pour la gestion de la biodiversité. Ces directives ont été développées avec l'expertise des agences de protection de l'environnement, des ONG ou des institutions de recherche.
- soutiennent les agriculteurs pour garantir la mise en œuvre appropriée des mesures. Ce soutien peut inclure de la formation spécifique sur certaines problématiques, des visites régulières et des groupes de travail. L'objectif est d'aider les agriculteurs à comprendre les mesures ainsi que les bénéfices agronomiques et environnementaux, de résoudre les problèmes pratiques et d'éviter les erreurs d'interprétation, de surmonter les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des mesures et de proposer des alternatives quand la mise en œuvre stricte des mesures n'est pas réalisable.
- soutiennent les études orientées vers les pratiques pour poursuivre le développement et l'augmentation des connaissances sur les impacts négatifs et positifs de la production agroalimentaire sur la biodiversité. Ils mettent à jour les critères et les exigences sur la base des résultats d'études et de projets pilotes.

## 5.12 Amélioration continue

Le principe de l'amélioration continue est un objectif pour tous les référentiels de systèmes de gestion, par exemple ISO 14001, EMAS et ISO 9000. Pour certains aspects relatifs à la biodiversité – en particulier ceux qui devraient faire partie d'un Plan d'Action de la Biodiversité tels que la création d'habitats, la connexion via des corridors écologiques ou la protection des espèces – l'amélioration continue en tant qu'exigence obligatoire a beaucoup de sens. C'est également vrai pour le cas de la réduction de la quantité et la toxicité des pesticides.

En principe, les exploitations et les fournisseurs certifiés ont deux moyens à leur disposition pour améliorer leur performance en matière de biodiversité :

- Réduire les impacts négatifs en mettant en œuvre de "TRES bonnes pratiques agricoles"; ET
- Une gestion de la biodiversité focalisée sur la protection active de la biodiversité existante et la création d'un potentiel pour établir encore plus de biodiversité (habitats, espèces, agro-biodiversité).

### Nos recommandations:

- Les référentiels/entreprises ont besoin d'une description initiale et encouragent les agriculteurs à viser l'amélioration continue de la quantité (par exemple des hectares d'habitats semi-naturels ou des kilomètres de corridors écologiques) et de la qualité (par exemple l'augmentation des espèces de plantes sauvages autour des bordures des champs).
- Des critères avec des valeurs maximum ou minimum sont utiles pour certains aspects en relation avec la biodiversité. Exemples :
  - pourcentage minimum d'habitats semi-naturels (IAE) au-delà des exigences légales ;
  - largeur minimum des zones tampon ;
  - solde d'azote maximum : kg/N par hectare et par année ;
  - nombre minimum d'arbres d'ombrage par hectare ;
  - nombre maximum de têtes de bétail par hectare; taille maximale des parcelles labourées;
  - taux minimum de régénération forestière dans les systèmes agro-forestiers ;
  - nombre maximum d'animaux par hectare (chargement);
  - valeur maximum pour les Indices de Fréquence de Traitement (IFT) et matières actives toxiques (LMR, néonicotinoïdes...) à éliminer.
- Ces critères seraient encore plus efficaces si les référentiels/entreprises complétaient ces valeurs maximum ou minimum avec des benchmarks illustrant les meilleurs résultats atteints par un certain nombre d'exploitations dans la région et au sein d'un certain système de production. L'atteinte de ces benchmarks par l'exploitation ou le fournisseur certifié devrait être récompensé par des incitations.
- Les terres agricoles sont souvent louées et, dans ce cas, les agriculteurs ont tendance à porter peu d'intérêt/avoir peu de motivation à la mise en œuvre de mesures long terme telles que la création d'habitats semi-naturels qui sont nécessaires pour une amélioration continue. Les référentiels/entreprises soutiennent des activités visant à informer les propriétaires des terres sur la protection de la biodiversité et à les motiver à s'impliquer dans les mesures de protection.

### 5.13 Communication et sensibilisation

Le sujet de la biodiversité est concret, coloré, diversifié ... et soulève des émotions. Les référentiels et entreprises peuvent utiliser ces caractéristiques pour alerter les consommateurs et les motiver à acheter des produits issus d'une agriculture respectueuse de la biodiversité et à payer un prix juste, permettant aux agriculteurs de couvrir de possibles frais pouvant résulter de la mise en œuvre de mesures de protection de la biodiversité. De nombreuses espèces emblématiques sont aujourd'hui mises en avant comme le courlis cendré ou l'ours brun pour les fromages, la pie-grièche à poitrine rose pour le vin, la grande outarde en Espagne pour les lentilles ou la chouette chevêche pour le jus de pomme issu de vergers de hautes tiges en Allemagne.

### Nos recommandations:

#### Les référentiels /entreprises

- utilisent une diversité d'outils de communication et de canaux pour sensibiliser d'autres parties du secteur agro-alimentaire (partenaires, fournisseurs, associations etc.) et les consommateurs finaux à la valeur de la biodiversité et au besoin d'améliorer la protection de la biodiversité.
- communiquent sur des aspects complexes de la biodiversité au travers de messages simples vers les consommateurs afin d'augmenter la compréhension et la demande pour des produits respectueux de la biodiversité.
- communiquent sur des activités individuelles de protection de la biodiversité de façon transparente, reposant sur des faits, évitant ainsi des accusations de greenwashing.
- communiquent non seulement sur les succès d'activités, mais aussi sur les défis, problèmes et solutions.



## POUR UNE MEILLEURE GESTION DE LA BIODIVERSITÉ

*Les critères avec un point d'exclamation ! correspondent aux critères obligatoires à intégrer.*

*Lorsqu'ils ne sont pas marqués, ils sont considérés comme des recommandations et critères à intégrer dès que possible.*

Les recommandations suivantes visent à protéger la biodiversité existante sur et aux alentours des exploitations et à créer un potentiel d'attraction de biodiversité supplémentaire. Le Plan d'Action de la Biodiversité (PAB) inclut toutes les mesures relatives à la gestion de la biodiversité. Afin de minimiser le travail supplémentaire pour l'agriculteur, le PAB peut aussi faire partie d'un plan de gestion déjà exigé par le référentiel ou l'entreprise (par exemple un Plan de Gestion de l'Environnement). Il est important que l'agriculteur ait une bonne vision d'ensemble de la situation initiale et du potentiel d'amélioration. Le PAB montre aussi la relation entre les mesures pour une gestion efficace de la biodiversité et fournit les bases pour une approche structurée.

Exiger des Plans d'Action de la Biodiversité individuels pour de petites exploitations ne serait ni pratique, ni efficace. Dans ce cas, l'entreprise est encouragée à développer un PAB à l'échelle d'une petite région pour donner une cohérence paysagère.

Les exploitations de petites tailles qui protègent une rivière, un ruisseau ou une mare avec une zone tampon sur leur site de production devraient être dédommées par la coopérative ou l'état pour la perte de rendement qui s'en suit. La compensation pourrait venir de fonds privés, de paiement de bonus ou de subventions publiques (paiement pour service écologique).

Les caractéristiques du contenu et du processus de développement et de mise en œuvre d'un PAB facilitent la vérification par les auditeurs de la mise en œuvre d'un critère et l'évaluation de sa qualité.

Comme pour d'autres aspects de la durabilité, l'harmonisation des critères exigeants est de grande importance dans la gestion de la biodiversité. L'entente des référentiels et des entreprises sur un socle commun ambitieux d'exigences de base améliorera l'efficacité des mesures et les impacts positifs au niveau régional et en facilitera le suivi.

### 6.1 Le Plan d'Action de la Biodiversité au niveau exploitation

#### ! En général

#### 📖 Nos recommandations:

##### Le référentiel / l'entreprise

- demande la mise en place d'un Plan d'Action de la Biodiversité à l'échelle de l'exploitation agricole. Le plan inclut des données initiales (il doit au moins inclure de l'information sur la présence d'écosystèmes primaires (naturels) et d'habitats semi-naturels, des objectifs mesurables et des chiffres clés ou des indicateurs significatifs. Le plan est révisé et mis à jour tous les trois ans.
- fournit des critères quantitatifs, qualitatifs et opérationnels sur le contenu du Plan d'Action de la Biodiversité (par exemple le pourcentage d'habitats semi-naturels, la taille des corridors écologiques, le nombre minimum d'espèces indicatrices pour le suivi).
- demande les preuves que l'agriculteur a obtenu de l'information sur les espèces de plantes et d'animaux protégés et en danger dans la région.
- demande l'amélioration continue de la biodiversité ou la création d'un potentiel pour la biodiversité. A un niveau maximum défini (par exemple par le biais d'un système de points), l'agriculteur n'a pas nécessairement à poursuivre l'amélioration. En conséquence, le focus sera alors de maintenir une bonne performance de la biodiversité.
- fournit un soutien supplémentaire pour le développement et la mise en œuvre du Plan d'Action de la Biodiversité avec de la formation, des directives, des études, des références pour plus d'information, des contacts etc. Cf. *Politique standard – Formation*
- coopère avec des associations de protection de l'environnement, des ONG ou autres organisations compétentes pour aider les exploitations certifiées dans le développement et la mise en œuvre de Plans d'Action de la Biodiversité – particulièrement dans les zones à forte valeur environnementale et dans les zones où les écosystèmes et la biodiversité sont fortement dégradés.

## ! Evaluation initiale

### 📖 Nos recommandations:

#### L'exploitant agricole

- détermine toutes les zones à forte valeur pour la biodiversité sur le site d'exploitation et aux alentours et reporte cette information sur une carte (soit de source publique, soit une carte dessinée). Les zones à forte valeur pour la biodiversité sont les zones protégées (par exemple des zones Natura 2000), les zones à Haute Valeur Naturelle (HVN), les écosystèmes primaires (naturels) et les habitats semi-naturels et autres zones sensibles pour la biodiversité.
- inclut des informations complémentaires sur la carte. Par exemple,
  - les zones utilisées pour la production agricole
  - les écosystèmes aquatiques (marécages, zones humides, rivières, etc)
  - les habitats semi-naturels tels que
    - > les corridors écologiques
    - > les terres en jachère
    - > les parcelles de l'exploitation qui ne sont pas utilisées que pour la production
    - > les zones frontalières, par exemple entre les champs ou les bords de champs ou de routes qui pourraient être, ou ont le potentiel de devenir des corridors de biodiversité
    - > les haies, les arbustes, les arbres
- dans le voisinage des zones HVN il est important d'évaluer la situation actuelle des espèces en danger et de les suivre en continu (listes nationales, Liste Rouge UICN, Annexes II, IV, V de la Directive Habitats Faune Flore). Des experts devraient être consultés si nécessaire (par exemple autorités pour la préservation de la nature, ONG régionales, institutions scientifiques).
- met en œuvre des mesures de protection des espèces protégées et/ou en danger présentes sur les terres agricoles.
- décrit les risques potentiels pour la biodiversité : les risques peuvent provenir aussi bien des activités agricoles que des zones adjacentes (par exemple contamination par des eaux usées non traitées ou des décharges sauvages).

#### Le référentiel / l'entreprise

- fournit des méthodes pour développer et décrire l'analyse des risques.

## ! Sélection des mesures

### 📖 Nos recommandations :

- Le Plan d'Action de la Biodiversité doit inclure une liste de mesures que les agriculteurs mettent en œuvre pour protéger la biodiversité et pour créer un potentiel pour la biodiversité. Les mesures s'appuient sur les valeurs initiales et couvrent toutes les opportunités majeures de protection et promotion de la biodiversité.
- Les référentiels et les entreprises fournissent une liste complète où les agriculteurs peuvent sélectionner des mesures appropriées pour le soutien de la biodiversité. La liste devrait couvrir tous les sujets pertinents tels que décrits ci-après de A) à E).
- Les recommandations/critères listés dans les aspects 6.2. – 6.6. sont aussi importants et peuvent faire partie du Plan d'Action de la Biodiversité.

#### A) Part minimale des habitats semi-naturels

Le référentiel/l'entreprise définit la part minimale et, si possible, la qualité minimale des habitats semi-naturels (appelé aussi Infrastructure Agroécologique – IAE<sup>6</sup>).

<sup>6</sup> [http://www.osez-agroecologie.org/images/imagesCK/files/bibliographie/f34\\_lesinfrastructuresagroecologiques-brochure09.pdf](http://www.osez-agroecologie.org/images/imagesCK/files/bibliographie/f34_lesinfrastructuresagroecologiques-brochure09.pdf)

#### Pour les zones hors production agricole :

- La part minimale des habitats semi-naturels est définie et est plus grande que la part minimale exigée légalement. Le "dépassement du socle de base" est récompensé par le référentiel/l'entreprise (points supplémentaires, prise en charge des coûts au prorata, d'autres incitations).
- Un minimum de 10 % d'habitats semi-naturels au niveau exploitation devrait être obligatoire. Ces habitats semi-naturels pourraient de préférence être adjacents et au sein de parcelles agricoles pour maximiser l'effet de bordure et le déplacement d'arthropodes bénéfiques entre les cultures et ces habitats. Ces surfaces devraient être conçues pour former un réseau d'habitats.
- Les aspects qualité des habitats semi-naturels ont été définis par le référentiel/l'entreprise en coopération avec un expert et/ou en utilisant l'outil de performance de la biodiversité (en cours d'élaboration) et sont décrits à l'aide d'exemples. Les différences régionales et les groupes de produits ont été pris en compte.



**Pour les terres nouvellement mises en culture :**

- Le référentiel/l'entreprise souligne le but du zéro perte nette de la biodiversité et recommande des mesures pour l'atténuation, par exemple la participation ou le soutien à des projets régionaux pour la biodiversité. Dans les régions comportant de nombreux exploitations/producteurs certifiés, des projets individuels pour la protection ou la restauration des écosystèmes et/ou pour la protection des espèces sont initiés.

**B) Création de corridors d'habitats****L'exploitant agricole**

- est responsable de la connexion entre les zones de l'exploitation, dédiée à la biodiversité, via des corridors d'habitats.
- s'assure que les zones de l'exploitation spécifiées pour la biodiversité sont connectées aux zones protégées directement adjacentes, si de telles zones sont présentes.
- cartographie les corridors et les prend en compte dans le Plan d'Action de la Biodiversité.
- obtient de l'information sur les réseaux régionaux de corridors d'habitats et les intègre toujours quand c'est possible. Cela inclut aussi les routes migratoires et les corridors de faune et de flore sauvages.

**C) Préservation des prairies****L'exploitant agricole**

- ne peut pas labourer les prairies permanentes / convertir les prairies en terres arables.
- a un plan de gestion pour le pâturage (lien avec les prairies dans les très bonnes pratiques).
- doit éviter le compactage dû aux activités agricoles (par exemple, avec des équipements lourds) et / ou au bétail.
- doit éviter le pâturage des porcs afin de ne pas causer de dégradation des sols, sauf dans les formes extensives d'agriculture, où les ressources alimentaires sont suffisamment abondantes (par exemple, les glands dans le Montado / la Dehesa et les systèmes agroforestiers).
- ne doit pas excéder un chargement de 1,4 UGB (unité gros bétail) /ha de surface de fourrage. Les exploitations avec des densités plus basses devraient les maintenir.
- Les chargements excédant 1,4 UGB / ha sont réduits progressivement, jusqu'à ce que le niveau optimum soit atteint.
- fait attention que la végétation ait assez de temps pour se régénérer entre les moments de pâturage (éviter le surpâturage).
- met en œuvre des méthodes alternatives pour combattre les parasites du bétail (par exemple la phyto-aromathérapie, les cycles de pâturage ou une densité de bétail plus basse).

**D) Gestion des habitats semi-naturels****Le référentiel / l'entreprise**

- crée un catalogue de mesures pour la création de structures typiques à la région. Les référentiels internationaux sont vivement encouragés à commencer par l'élaboration d'un catalogue détaillant les mesures pour les régions les plus importantes (par exemple les régions à forte valeur pour la biodiversité, avec un nombre élevé d'exploitations certifiées).
- fournit des conseils sur la priorisation des mesures, en prenant en compte la diversification des habitats semi-naturels afin d'obtenir les plus fortes valeurs pour la nature. Un nombre minimum de mesures à mettre en œuvre par l'exploitant agricole est défini.

**L'exploitant agricole**

- utilise seulement des semences d'espèces natives<sup>7</sup> de la région pour les bordures de champs et les bandes fleuries. Le développement naturel de structures linéaires et d'habitats sans plantation ni semis actifs est aussi à privilégier.
- préserve les structures linéaires et autres habitats existants (par exemple les haies, les murs en pierre, les fossés de drainage) dans le paysage et n'y cause aucun impact négatif (par exemple par l'élimination des déchets ou par l'utilisation d'équipements lourds).
- utilise seulement des espèces natives de la région pour les nouvelles haies.
- met en œuvre des mesures d'entretien pour les structures linéaires (par exemple la taille des haies, le déblayage/nettoyage des canaux de drainage) et d'autres activités dans les zones adjacentes d'une façon qui minimise le plus possible les dommages aux habitats, à la flore et à la faune. Ceci concerne en particulier la fréquence des mesures de maintenance (par exemple la taille pourrait être effectuée sur un site une année et sur l'autre site l'année suivante) et le respect des saisons de reproduction.
- ne fertilise ni ne traite les habitats semi-naturels avec des pesticides.
- prend en compte une densité d'arbres appropriée et assure la régénération dans les zones agroforestières, par des moyens soit naturels soit artificiels (gestion des pâturages, protection des jeunes arbres, lutte contre les zones embroussaillées, etc.)

<sup>7</sup> <https://afac-agroforesteries.fr/nos-projets-en-cours/arbres-et-arbustes-certifies-vegetal-local/>

**E) Mesures spéciales pour la protection des espèces****L'exploitant agricole**




- identifie les espèces protégées et/ou en danger de flore et de faune si elles apparaissent sur la zone de production de l'exploitation et mène les actions nécessaires à leur protection. Les mesures incluent à la fois des mesures de protection directe et une adaptation respectueuse de la nature ou une restriction des pratiques agricoles.

- évite les pratiques qui interfèrent ou mettent en danger des animaux protégés/en danger. Ceci inclut des activités telles que l'abattage d'arbres ou la taille des haies pendant la saison de reproduction/nidation des oiseaux ou la tonte/fenaison des champs pendant les périodes propices à la pollinisation.
- signale la présence d'espèces d'animaux ou de plantes protégées ou en danger aux agences régionales de protection de l'environnement.
- renonce à l'utilisation et la plantation de tout organisme génétiquement modifié (OGM).
- Le référentiel/l'entreprise établit des directives pour équilibrer les pics d'intensité ayant des impacts négatifs sur la biodiversité (par exemple pas de fauche pendant les périodes où les plantes rares sauvages sont en floraison ou durant les saisons de reproduction des oiseaux nichant au sol ou encore des amphibiens dans les fossés ou ripisylves).



## 6.2 La protection des écosystèmes primaires (naturels), des habitats semi-naturels et des zones protégées

### Nos recommandations:

#### Le référentiel / l'entreprise

-  interdit la transformation des écosystèmes primaires (naturels) en terres arables. Une année initiale est définie, ceci concerne notamment les productions tropicales.
-  les habitats semi-naturels, les zones protégées et les zones HVN - si leur utilisation n'est pas interdite - peuvent seulement être utilisés de façon durable. Le terme "utilisation durable" est clairement défini.
-  interdit le drainage des marécages et l'extraction des tourbes (protection du climat, puits de carbone).





#### L'exploitant agricole

- gère les tourbières, doit fournir la preuve que toute activité agricole sur ses terres est compatible avec la protection de la biodiversité. Si une culture respectueuse de la biodiversité n'est pas possible, l'agriculteur devrait vérifier s'il existe des possibilités de subventions afin de retirer ces zones des terres cultivables.
- préfère le drainage naturel des sols plutôt que des canaux de drainage d'eau sur-installés.
-  s'engage dans la restauration d'anciennes zones humides.
-  connaît et respecte toutes les restrictions sur la gestion des terres dans une zone protégée (par exemple, Natura 2000).

## 6.3 Protection des plans d'eau; gestion des bandes riveraines

### Nos recommandations:


#### L'exploitant agricole

-  s'assure que le cheptel n'a pas un accès illimité aux eaux naturelles afin de prévenir la contamination de l'eau par des excréments et protéger la santé publique.
-  préserve une zone tampon de végétation principalement native le long de chaque bordure des plans d'eau saisonniers et permanents. Les zones tampon devraient mesurer au minimum 10 mètres de large pour être efficaces.
-  n'a pas l'autorisation d'utiliser des pesticides ni des engrais dans les zones tampon.
-  s'assure que des matériaux inappropriés (tels que des huiles, les emballages, les médicaments, le fumier) ne soient pas jetés dans les rivières, les ruisseaux ou d'autres eaux de surface ou souterraines.


## 6.4 Prévention de l'introduction et la propagation d'espèces exotiques invasives

### Nos recommandations:

#### Le référentiel / l'entreprise

-  informe les auditeurs / agents de certification et les exploitants agricoles sur les espèces exotiques invasives et sur les chemins / processus pertinents par lesquels les espèces exotiques invasives sont (ou peuvent être introduites).
- demande des mesures de prévention de la propagation de graines, partie de plantes, etc, dites invasives. Les mesures font partie du Plan d'Action de la Biodiversité.



#### L'exploitant agricole

- entreprend une inspection pour s'assurer qu'aucune espèce exotique invasive ne pénètre ni ne quitte les lieux dans le cas de produits importés et avant de transporter des produits en dehors de l'exploitation.
-  identifie les espèces exotiques invasives qui apparaissent sur le site d'exploitation et signale leur présence à l'autorité de protection de la nature responsable.

## 6.5 Récolte dans la nature

### Nos recommandations:

#### Le référentiel / l'entreprise

- définit ce que veut dire ramassage “durable” avec des experts.
- demande que la récolte dans la nature soit en accord avec le référentiel FairWild ou de l’Union for Ethical Biotrade (UEBT). Ceci inclut une exigence explicite de respecter les limites de récolte en termes d’utilisation durable et d’éviter l’épuisement en garantissant la régénération.
-  interdit explicitement l’utilisation de plantes et d’animaux menacés et/ou protégés et souligne que les zones protégées ne doivent pas être dégradées.
- demande que les agriculteurs signent la Charte Natura 2000 pour les zones de récolte Natura2000.
-  demande que l’exploitant agricole suive de façon stricte la loi et les réglementations gouvernementales applicables (par exemple l’exigence d’une licence pour ramasser ou récolter).

## 6.6 Analyse des risques pour les pré-produits (par exemple, semences, semis ...)

### Nos recommandations:

#### Le référentiel / l'entreprise

- réalise une analyse des risques en mettant l’accent sur la biodiversité par rapport à ces pré-produits.
- publie des lignes directrices basées sur les résultats de l’analyse des risques et prend en compte ces résultats dans les critères liés aux pré-produits.



## Vers des pratiques agricoles davantage favorables à la biodiversité

### 7.1 Sols et fertilisation

La biodiversité des sols reflète la variabilité parmi les organismes vivants, allant des micro-organismes (par exemple les bactéries, les champignons, les protozoaires et les nématodes) à la mésofaune plus grande (par exemple les acariens et les collemboles) et jusqu'à la plus familière macrofaune (par exemple les vers de terre et les termites). Les racines des plantes peuvent aussi être considérées comme des organismes des sols au vu de leurs relations symbiotiques et de leurs interactions avec d'autres composantes du sol.

Ces divers organismes interagissent les uns avec les autres ainsi qu'avec les différentes plantes et animaux qui contribuent à la fourniture de services écosystémiques essentiels. Une gestion intensive des sols dérègle cet écosystème complexe, menant à une perte de la biodiversité. La protection de la biodiversité des sols est donc un aspect essentiel de l'agriculture durable.

#### 7.1.1 Maintien et amélioration de la fertilité des sols

##### Nos recommandations:

**Les référentiels /entreprises demandent le calcul d'un solde des nutriments et fournissent des méthodes éprouvées**

- **!** Tous les épandages d'engrais et les valeurs nutritives des engrais (au moins N et P) sont documentés en détail.
- Un solde des principaux nutriments 'niveau exploitation' est réalisé annuellement. Le solde en azote ne doit pas dépasser 10% de la fertilisation apportée.
- Des analyses de la teneur en nutriments du sol sont menées au moins tous les trois ans avec une méthode fiable, et sont documentées.
- Des soldes des principaux nutriments sont réalisés post-récolte avec des valeurs documentées et par une méthode approuvée et spécifiée. Voir OECD/EUROSTAT Gross Nitrogen Balance : [https://circabc.europa.eu/webdav/CircaBC/ESTAT/agrienv/Library/nutrientsbalances/handbooks/NHB%2024%20Nov%2003\\_OECD.pdf](https://circabc.europa.eu/webdav/CircaBC/ESTAT/agrienv/Library/nutrientsbalances/handbooks/NHB%2024%20Nov%2003_OECD.pdf)
- **!** Un solde de l'humus est réalisé annuellement sur les terres agricoles et est complété d'une analyse de l'humus tous les six ans. Le solde de l'humus ne doit jamais être négatif et doit être réalisé suivant une approche conventionnelle.
- **!** Avant l'épandage d'éléments fertilisants prévisionnels, les besoins exacts en nutriments de la culture doivent être évalués par une détermination des besoins en nutriments.

**Le référentiel/l'entreprise régule les limites en nutriments spécifiques aux cultures, combinées avec les seuils de tolérance et des périodes d'application préconisées en fonction des stades phénologiques des plantes.**

- Chaque référentiel définit des limites en nutriments spécifiques aux cultures, ajustées en accord avec les besoins de la plante et – quand nécessaire et applicable – par rapport au site et avec des seuils de tolérance. Tout seuil doit s'appuyer sur un travail scientifique et doit être adapté à la région concernée.

**Le référentiel/l'entreprise fournit des recommandations pour la rotation des cultures (à l'exclusion des cultures permanentes). Des rotations des cultures diversifiées améliorent la biodiversité et la fertilité du sol, tout en réduisant simultanément l'intensité des ravageurs et des maladies des cultures.**

- **!** Dans les régions au climat tempéré, l'agriculteur doit suivre une rotation des cultures d'au moins quatre ans sur la même parcelle. Ceci inclut la culture de quatre cultures principales et des couverts végétaux.
- **!** Sur la surface agricole utile (SAU) totale de l'exploitation sera cultivé un minimum de trois cultures différentes. La culture principale représente au maximum 50% de la SAU de l'exploitation. Des légumineuses et des mélanges avec légumineuses sont cultivés sur au moins 10% de la SAU de l'exploitation.
- **!** Les terrains difficiles d'accès sont utilisés pour la préservation de la nature (par exemple en terres de jachère).
- **!** Dans les régions semi-arides, l'agriculteur doit suivre une rotation des cultures d'au moins trois ans sur la même parcelle. Ceci inclut la culture de trois cultures principales et des couverts végétaux.
- **!** Obligation de rotation annuelle de la culture principale sur la même parcelle. Les cultures principales doivent faire partie de familles de plantes fonctionnellement différentes (exemple crucifères, poacées, légumineuses...), ce qui permet, de rompre les cycles des bioagresseurs qui y sont associés et de valoriser des ressources nutritives à différentes profondeurs (complémentarité de niches écologiques).
- **!** Les exploitations doivent intégrer des cultures dérobées ou des cultures associées à leur rotation des cultures.
- Une rotation des cultures équilibrée inclut plus de 10% des légumineuses à graines ou fourragères ou d'autres cultures avec des impacts positifs reconnus (fertilité des sols, pièges à nitrates, mellifères ...).
- **!** La polyculture-élevage, en permettant l'introduction de cultures fourragères dans la rotation, constitue bien un moyen efficace pour allonger les rotations.

### Le référentiel/l'entreprise définit des exigences pour l'amélioration de la qualité des sols

- La terre cultivée est fertilisée avec des matières organiques sous la forme de fumier ou de compost. Les couverts végétaux sont utilisés à chaque fois que possible.

### Le référentiel/l'entreprise établit des exigences pour la reconnaissance et la prévention des dommages aux sols, c'est-à-dire l'érosion et le compactage

- ! Les sols doivent être couverts le plus longtemps possible, et au moins durant les périodes à risques, c'est à dire les périodes pluvieuses automnales et hivernales (risque de lixiviation des nitrates et/ou érosion des sols).
- ! Les agriculteurs européens doivent utiliser les cartes officielles de risques d'érosion et mener des évaluations de ces risques s'ils se situent dans une zone à risque érosif. Là où il n'existe pas de cartes officielles d'érosion, les référentiels doivent fournir des informations sur la susceptibilité des types spécifiques de sols à l'érosion par rapport à la pente.
- ! Quand le risque d'érosion est élevé, des mesures de protection des sols doivent être mises en œuvre, c'est-à-dire la réduction du travail au sol, la culture en terrasses, la culture perpendiculaire au sens de la pente, la mise en place de cultures pérennes, la mise en place d'infrastructures agroécologiques (haies, ...) perpendiculaires au sens de la pente à intervalles réguliers.

#### 7.1.2 Améliorer la gestion de la fertilisation

##### 📌 Nos recommandations:

#### Le référentiel/l'entreprise spécifie les besoins des cultures pour l'épandage des engrais :

- ! Avant le développement de la culture, on ne doit pas utiliser plus d'un tiers de l'azote total prévu pour la culture.

#### Augmenter la proportion d'engrais organique :

- ! L'utilisation d'engrais organiques est à préférer à celle d'engrais minéraux.
- ! La teneur en nutriments des engrais organiques et des engrais minéraux doit être déterminée et documentée.

#### Les exploitations certifiées devraient faire preuve d'une amélioration continue de leur utilisation d'engrais :

- ! L'exploitant agricole doit faire preuve d'une amélioration continue de l'utilisation efficace des engrais organiques et minéraux afin d'atteindre un niveau optimum en mettant en place un cahier d'enregistrement des pratiques et en ajustant les apports aux besoins spécifiques des cultures.

## 7.2 Elevage

### 📌 Nos recommandations:

#### Le référentiel /l'entreprise dispose de

#### Critères concernant l'origine des aliments afin d'éviter la destruction d'écosystèmes dans d'autres pays:

- ! Seule l'alimentation animale certifiée et produite durablement est autorisée.
- ! L'utilisation d'aliments modifiés génétiquement est interdite.
- ! L'utilisation d'alimentation animale importée de régions tropicales n'est pas autorisée, sauf si elle est achetée d'un producteur certifié et avec un effet neutre prouvé sur les forêts primaires.

#### Critères qui préviennent le surpâturage et la destruction d'écosystèmes agro-forestiers:

- ! Le chargement maximal est de 1.4 UGB/ha par surface pâturée. Les exploitations avec des chargements plus bas devraient les maintenir.
- ! Les systèmes de production doivent être auto-suffisants en fourrage grossier. Cette alimentation doit provenir principalement d'herbe pâturée. La quantité de concentrés doit être réduite et/ou provenir à au moins 50% de la ferme.
- Dans les écosystèmes de bois pâturés, le pâturage par des moutons, chèvres et par les races autochtones en général est à préférer au pâturage des bovins, porcs ou des races non-autochtones. Le pâturage des porcs est à éviter, sauf dans les formes extensives où les ressources alimentaires sont suffisamment abondantes (par exemple les glands dans le Montado/la Dehesa).

#### Les critères pour réduire la quantité d'aliments importés :

- ! L'achat d'aliments devrait être réduit en mettant en place une rotation adaptée qui combine des cultures annuelles (par exemple des céréales d'hiver ou du méteil) et des prairies temporaires (par exemple de la luzerne, des mélanges graminées - légumineuses).
- ! La quantité de concentrés consommée par les ruminants devrait être réduite en promouvant et en augmentant le pâturage et la qualité du foin ou en réduisant les objectifs de production (par exemple le nombre de litres de lait par vache).

## 7.3 Gestion des bioagresseurs

Les recommandations par rapport à la gestion des bioagresseurs sont basées sur le système suivant :

**Le principe général** et objectif de long-terme est de combiner la gestion biologique des bioagresseurs avec l'utilisation de cultures qui sont adaptées au contexte pédo-climatique.

**La base** en est la mise en œuvre conséquente de tous les principes de protection intégrée des cultures (*voir les critères suivants*).

**Le but** est de réduire les impacts négatifs des pesticides sur la biodiversité autant que possible.

**La stratégie** est l'amélioration continue en termes d'utilisation des pesticides (réduction de la quantité et de la toxicité). A cette fin, l'application de pesticides particulièrement nocifs pour la biodiversité est interdite ou sévèrement restreinte. Les utilisateurs de pesticides sont régulièrement formés et motivés afin d'atteindre l'objectif de réduction. L'objectif recherché à long terme (2050) doit être l'abandon de l'usage des pesticides.

### **Nos recommandations:**

#### **! Le principe général de la gestion biologique des bioagresseurs combiné à l'utilisation de cultures adaptées au contexte pédo-climatique:**

##### **Le référentiel/ l'entreprise**

- déclare la gestion biologique des bioagresseurs comme principe général.
- promeut des cultures adaptées aux conditions locales afin d'éviter l'utilisation préventive des pesticides.

#### **! Mise en oeuvre conséquente de tous les principes de la gestion intégrée des bioagresseurs (IPM<sup>8</sup>) et de la production intégrée<sup>9</sup>:**

- Le référentiel/l'entreprise fournit des mesures préventives selon les cultures et des seuils de dommages en suivant les principes de base de la production intégrée :
  - Le précédent cultural
  - La rotation des cultures
  - L'utilisation de pratiques agricoles adaptées, par exemple la réalisation de faux-semis, le désherbage mécanique pour limiter le développement des plantes adventices, les dates et densités de semis, la mise en place de couvert dans la culture en place, le travail superficiel du sol, la taille et le semis-direct quand il est approprié.
  - L'utilisation de variétés cultivées résistantes / tolérantes aux ravageurs et champignons et de semences et de matériel de plantation standards / certifiés.
  - Une gestion équilibrée de la fertilisation des sols et de l'irrigation, avec une utilisation optimale des matières organiques et de l'eau (notion d'efficience) adaptée aux besoins des plantes.
  - La prévention de la propagation des bioagresseurs par l'assainissement des parcelles en éliminant ou en limitant la dissémination des bioagresseurs (par exemple, par le retrait des plantes ou des parties de plantes contaminées, le nettoyage régulier des machi-

nes et de l'équipement).

- La protection et l'augmentation des auxiliaires des cultures, par exemple en mettant en place des infrastructures écologiques (IAE) dans et aux abords des parcelles de production.
- Des suivis des populations des bioagresseurs et auxiliaires des cultures sont nécessaires, de façon hebdomadaire pendant leur(s) saison(s) d'activité. Les agriculteurs doivent être formés à identifier à la fois les bioagresseurs et les auxiliaires des cultures et connaître les seuils de dommages associés aux ravageurs ou adventices. Les agriculteurs doivent être informés par les systèmes d'épidémiosurveillance (exemple : Bulletin de Santé du Végétal pour leurs productions).

<sup>8</sup> <http://www.fao.org/agriculture/crops/thematic-sitemap/theme/pests/ipm/more-ipm/en/>

<sup>9</sup> <https://www.iobc-wprs.org/>

#### **! L'utilisation de pesticides est seulement permise si toutes les mesures préventives ont été mises en oeuvre et les seuils définis ont été dépassés:**

- L'application des mesures préventives et alternatives doit être documentée.
- La lutte biologique, mécanique et physique doivent être prioritaires à l'utilisation de toute alternative chimique.
- La promotion des auxiliaires des cultures est une mesure clé conseillée par les référentiels/entreprises et un point essentiel pour l'exploitant agricole dans le contrôle préventif des bioagresseurs (cf *HERBEA*).
- L'utilisation préventive de pesticides chimiques est en général interdite par le référentiel/l'entreprise et est seulement permise si aucune alternative n'est possible.
- L'utilisation de semences traitées aux pesticides est une mesure préventive qui n'est pas alignée avec les seuils de dommages. Le référentiel/l'entreprise doit vérifier pour quelles cultures et régions des semences traitées peuvent être utilisées. Une documentation claire (par exemple le suivi des nuisibles) doit détailler les raisons d'utilisation de semences traitées.
- Seuls des dispositifs de pulvérisation locale sont utilisés et l'équipement de pulvérisation est réglé au moins tous les trois ans.
- Le référentiel/l'entreprise impose une interdiction de brûler la végétation dans le but de créer de nouvelles zones agricoles ou d'accélérer la régénération des prairies pour l'alimentation du cheptel.
- Il est seulement permis de brûler la végétation comme mesure de protection des plantes si aucune autre mesure alternative n'existe. Les exploitants agricoles situés à l'intérieur ou proche des zones protégées peuvent seulement brûler la végétation avec l'accord et l'assistance technique des autorités responsables de la préservation de la nature.

### ! La manipulation des substances toxiques pour la biodiversité:

- Le référentiel/l'entreprise définit une liste négative (une liste de tous les pesticides qui NE sont PAS autorisés) et une stratégie avec des cibles claires assorties de délais, visant la réduction continue de substances considérées bioagresseurs pour les humains et pour l'environnement.
- Les exploitations et les exploitants agricoles certifiés utilisent seulement des substances n'appartenant pas à la liste négative courante. Le référentiel/l'entreprise définit des pénalités appropriées dans le cas où des infractions auraient lieu.
- Le référentiel/l'entreprise exclut les pesticides dont il a été prouvé qu'ils ont des effets néfastes sur les abeilles, les insectes pollinisateurs, les auxiliaires des cultures, les amphibiens et/ou les poissons.
- L'utilisation des substances très néfastes (par exemple le Glyphosate, le Diquat, le Paraquat, le Glufosinate ammonium, l'Indaziflam et leurs versions équivalentes sous forme de sels, les néonicotinoïdes) n'est pas autorisée. Si ces substances sont encore utilisées, le référentiel/l'entreprise définit clairement où et quand leur application est permise (par exemple pas dans les cultures en fleurs).
- L'utilisation d'herbicides en pré-levée n'est pas autorisée et peut être remplacée par exemple par un désherbage mécanique aux stades précoces.
- L'utilisation d'herbicides n'est pas autorisée entre les rangs de cultures permanentes (par exemple les vignes, les fruits, le houblon).
- L'épandage d'engrais et de pesticides dans les zones tampons riveraines est généralement interdit. Le référentiel/l'entreprise fournit des règles spécifiques (en cohérence avec la réglementation en vigueur) pour l'épandage de pesticides à côté des plans d'eau et donne des informations précises sur la distance minimale (au minimum 10 mètres) et la qualité des zones tampons riveraines (hauteur, largeur, densité de la végétation). La hauteur doit être définie en fonction de la hauteur de la culture et de la méthode d'épandage.
- Seules 80% des terres arables par an sont traitées avec des pesticides (le référentiel/ l'entreprise doit définir la taille critique, valable pour les exploitations > 20ha). 20% de la surface ne reçoit pas de pesticides et peut être gérée avec des techniques alternatives (mécaniques et/ou lutte biologique). Cette approche a montré une augmentation considérable de la biodiversité. Ces 20% peuvent suivre une rotation annuelle.

### ! Amélioration continue et documentation de l'utilisation des pesticides (Indice de Fréquence de Traitement / IFT):

#### Le référentiel /l'entreprise

- Utilise " l'Indice de Fréquence de Traitement (IFT) " comme mesure quantitative pour décrire l'intensité d'utilisation des produits phytosanitaires.
- Réalise le suivi d'Indices de Fréquence de Traitement (IFT)

- Utilise l'indice à un niveau régional, communique sur les stratégies de réduction à succès et nourrit l'échange et la comparaison entre exploitants agricoles. Il est recommandé que l'Indice de Fréquence de Traitement (IFT) soit calculé annuellement afin de contribuer à l'amélioration continue (tendance long-terme, par exemple 5 ans). L'objectif fixé est une réduction de 50% de l'IFT d'ici 2025 par rapport à la situation de référence de 2008 (par culture et par région).
- L'utilisation de substances nocives pour les humains (notamment les CMR<sup>10</sup>) et l'environnement ainsi que les quantités utilisées des substances autorisées sont réduites progressivement. L'objectif est d'exclure les pesticides à haut risque progressivement. La liste des pesticides hautement dangereux est utilisée.
- Se met d'accord avec d'autres référentiels/entreprises sur des ajouts à la liste afin d'éviter que les exploitations avec des certifications diverses ne se retrouvent face à différentes listes négatives.

#### L'exploitant agricole

- doit toujours enregistrer et documenter les traitements de pesticides réalisés et les autres opérations menées et s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue (voir Indice de Fréquence de Traitement (IFT)) visant à la réduction de l'IFT.
- doit recevoir du conseil au sujet des pesticides. Les problématiques à couvrir incluent les impacts sur la biodiversité et les stratégies de réduction. Le conseil doit être indépendant des fournisseurs de pesticides.

<sup>10</sup> CMR : Cancérigène, Mutagène, Reprotoxique

<sup>11</sup> Comparer FAO/WHO 2016: International Code of Conduct on Pesticide Management. Guidelines on Highly Hazardous Pesticides. <http://www.fao.org/3/a-i5566e.pdf>

<sup>12</sup> Pesticide Action Network International publie une liste mise à jour des pesticides hautement dangereux (HHP) : [http://pan-international.org/wp-content/uploads/PAN\\_HHP\\_List.pdf](http://pan-international.org/wp-content/uploads/PAN_HHP_List.pdf)

### ! Utilisation appropriée des pesticides:

- Seul le personnel autorisé et régulièrement formé peut utiliser les équipements et réaliser les traitements.
- Le référentiel/l'entreprise doit demander et vérifier aléatoirement l'utilisation des pesticides : stockage, équipements (par exemple l'entretien et le paramétrage adapté des équipements) et nettoyage des équipements.
- Par rapport aux cultures permanentes, le référentiel/l'entreprise fournit des recommandations spécifiques pour le calcul d'un mélange de pulvérisation optimum, adapté au contexte pédo-climatique.
- Les pièces et équipements de stockage pour les engrais et les pesticides doivent être séparés.



## ! Conseil / Information / Formation

### Le référentiel/l'entreprise

- prépare un livret annuel à la disposition des exploitants agricoles où sont formulées des suggestions pour améliorer la performance.
- s'engage à produire et diffuser des informations (par exemple issues de FAO<sup>13</sup>) et/ou mettre en place des workshops d'information sur la réduction des pesticides.

<sup>13</sup> <http://www.fao.org/agriculture/crops/thematic-sitemap/theme/pests/code/fr/>

Pour vous accompagner dans la mise en œuvre de la lutte biologique par conservation et gestion des habitats, aller sur



HERBEA est une plateforme en ligne (<https://www.herbea.org/>), animée par Solagro. Sa raison d'être : la promotion de la lutte biologique par conservation des habitats. La lutte biologique, c'est l'expression du dicton suivant : « les ennemis de mes ennemis sont mes amis ». HERBEA indique les plantes à favoriser ou mettre en place à proximité des cultures pour favoriser leurs auxiliaires, pour recréer des chaînes alimentaires en capacité de réguler les ravageurs. Destinées aux agriculteurs, aux conseillers, aux enseignants, HERBEA compile les observations de plus de 500 références techniques et scientifiques.

## 7.4 Optimiser l'utilisation de l'eau pour l'irrigation

### 📖 Nos recommandations:

#### Lien entre le type de ressources en eau et son utilisation:

- ! L'utilisation de l'eau est conforme à des exigences légales strictes et ne dépasse pas les limites de prélèvement autorisées (conformité légale).
- ! L'exploitant agricole doit documenter la quantité d'eau prélevée et prouve qu'il est informé de la situation des écosystèmes aquatiques dans les bassins d'eau concernés.
- L'exploitant agricole doit prouver chaque année que la qualité de l'eau (teneurs en nitrates et en pesticides) des ruisseaux, sources et mares concernés est conforme à la législation. Si l'autorité responsable de l'eau n'en contrôle pas sa qualité, l'exploitant agricole est responsable de la conduite du contrôle annuel.
- L'utilisation de l'eau ne doit pas interférer avec la qualité et le fonctionnement des zones aquatiques protégées.

- Il est recommandé à toutes les exploitations certifiées d'une région de mutualiser un système de suivi afin de garantir l'utilisation durable des ressources en eau. Les exploitants agricoles participent à des échanges d'information réguliers avec des experts régionaux soucieux d'assurer une bonne qualité et équilibrer des masses d'eau, des lacs, des rivières et autres écosystèmes aquatiques. Voir aussi les recommandations pour les politiques.
- En lien avec le changement climatique, l'exploitant met en place un plan d'adaptation au changement climatique en modifiant son assolement et ses pratiques<sup>14</sup>.

<sup>14</sup> Cf le projet AgriAdapt : <http://agriadapt.eu/>

### Orientation pour des systèmes d'irrigation efficaces:

#### Le référentiel /l'entreprise

- s'assure que les cultures et l'élevage d'animaux sont adaptés aux conditions régionales et climatiques afin qu'aucune surconsommation ou qu'aucun dommage aux ressources en eau locales ou régionales, aux zones humides naturelles ou aux zones régionales protégées ne se produisent.
- stipule que les exploitations certifiées développent, mettent en œuvre et suivent un plan de gestion de l'eau.
- ! s'assure de l'engagement des exploitations certifiées en matière d'optimisation des techniques d'irrigation (par exemple une évaporation réduite par l'irrigation du soir ou nocturne), en prenant en compte le besoin réel en eau des plantes.

### Définition et adaptation régulière des valeurs de seuil pour certaines cultures, en prenant en compte les conditions climatiques et locales:

#### Le référentiel /l'entreprise


- définit des outils pour la gestion de l'eau dans les bassins versants des rivières et des lacs (par exemple WWF International Water Stewardship Standard, European Water Stewardship Standard).
- calcule des références par culture et région sur la base des données d'analyses de consommation. Les exploitations certifiées recevront une incitation à atteindre ces références.
- demande aux exploitations certifiées l'atteinte des valeurs seuils par le biais de l'amélioration continue sur une période définie.
- ! offre aux agriculteurs un service de conseil sur une irrigation efficace et une alternative à l'irrigation.

## 7.5 Agro-Biodiversité

Ce chapitre se focalise sur les variétés et les races traditionnelles, qui représentent un élément essentiel de l'agro-biodiversité. Elles ont le potentiel de prospérer dans leurs territoires d'origine et sont une clé pour la souveraineté alimentaire et le développement local. Il est donc fondamental de reconnaître le rôle des agriculteurs en tant que gardiens de cette biodiversité et des paysages associés. Le développement et la diffusion de la sélection génétique conçue pour créer des variétés hybrides ou OGM pour le commerce a mené à la privatisation des semences. Née de la perception que la nature est un élément dont l'homme peut disposer comme bon lui semble, l'idée qu'il est possible de breveter des formes de vie est une des caractéristiques de la société industrielle moderne. De nouveaux cultivars et races ont souvent été modifiés dans leur génome naturel par les biotechnologies, c'est-à-dire la modification génétique (OGM). La propagation naturelle des variétés traditionnelles par utilisation de techniques classiques de reproduction est une autre alternative qui ne modifie pas directement le génome naturel et permet aux agriculteurs d'augmenter la résilience de leurs systèmes agricoles. La combinaison des connaissances traditionnelles et de la recherche est nécessaire afin d'utiliser l'agro-biodiversité pour augmenter la résilience des systèmes.

### Nos recommandations:

#### Les référentiels /entreprises

-  contribuent à créer un meilleur accès au marché pour les variétés et races traditionnelles. Les agriculteurs/fournisseurs qui les cultivent seront récompensés, par exemple par un système de points bonus ou d'autres incitations.
- encouragent la création de banques de graines locales afin de préserver les cultivars traditionnels. Un patrimoine génétique plus étendu crée de la résilience dans l'intégralité du système agricole.

- soutiennent les initiatives de développement de variétés traditionnelles en accord avec les attentes des consommateurs.
- soutiennent les techniques classiques de reproduction plutôt que les biotechnologies à modification génétique.
- favorisent la collaboration et l'échange avec les institutions de recherche locales et nationales, les agriculteurs, ainsi que d'autres parties prenantes pertinentes (société civile et les décideurs politiques).
- récompensent les exploitations certifiées déployant des activités d'éducation, culturelles, sociales et touristiques qui visent à promouvoir la connaissance de l'agro-biodiversité (par exemple au travers d'un système à points bonus ou d'autres incitations).
- soutiennent les exploitations dans leurs demandes de financement pour des projets en lien avec l'amélioration de l'agro-biodiversité.

#### Une plateforme dédiée à la mise en pratique de l'agroécologie



Découvrez sur Osaé, osez l'agroécologie ! (<http://www.osez-agroecologie.org/>) des agricultrices et agriculteurs qui font de l'agroécologie au quotidien. Conçue et animée par Solagro, en accès libre, Osaé est une vidéothèque de témoignages réalisés « bord de champs ». C'est aussi une plateforme collaborative qui facilite les échanges et l'essaimage des savoirs faire. Couverts vivants, mélanges prairiaux, pâturage tournant dynamique, diversité variétale: retrouvez toutes ces pratiques et bien d'autres ainsi que les résultats obtenus autant par des adeptes de la première heure que par de jeunes convertis à l'agroécologie.



## Recommandations pour les entreprises et distributeurs agroalimentaires

### 📖 Nos recommandations

Les entreprises et distributeurs agroalimentaires devraient ...

#### » ! Les fournisseurs

- proposent des variétés / races anciennes et/ou traditionnelles en privilégiant celles qui sont régionales et rares. Des engagements contractuels d'achats envers les producteurs sont un autre aspect de la promotion de la culture des variétés et races traditionnelles.
- accordent une préférence aux régions et fournisseurs de cultures alternatives ainsi qu'aux produits et producteurs régionaux qui peuvent faire la preuve d'une meilleure performance de la biodiversité et répondre aux critères correspondants.
- motivent les acteurs de la chaîne logistique à rémunérer l'agro-biodiversité.
- reconnaissent la contribution des petits agriculteurs à la préservation de la biodiversité et promeuvent la production des petits exploitants et les pratiques agricoles traditionnelles, respectueuses de la biodiversité.
- prennent en charge une part appropriée des coûts qui peuvent résulter pour les producteurs de l'amélioration de la protection de l'environnement et de la biodiversité et de la responsabilité sociale.
- ne prennent pas part au dumping des prix au détriment des standards environnementaux et sociaux.
- contribuent de manière significative à éviter et à réduire le gaspillage alimentaire.

#### » ! Information et communication

- sont informés des dernières connaissances sur la production agroalimentaire et la biodiversité et incluent cette connaissance dans la politique et les activités d'entreprise.
- promeuvent les projets/études qui analysent et documentent les économies de coûts qui peuvent être réalisées par des mesures de protection de la biodiversité (par exemple des changements dans l'utilisation de substances pour la protection des plantes).
- sont transparents par rapport à l'impact sur la biodiversité de leurs produits et communiquent sur les activités mises en œuvre pour améliorer la protection de la biodiversité en s'appuyant sur des faits (pas de greenwashing).
- utilisent leur influence sur les décideurs politiques pour provoquer la révision des directives qualité existantes .
- utilisent différents moyens de communication pour informer les acteurs (partenaires commerciaux, fournisseurs, associations commerciales etc.) et les consommateurs sur l'importance de la biodiversité pour la production agroalimentaire. La communication avec les parties pertinentes aide à améliorer la prise de conscience parmi les parties prenantes de la nécessité de préserver la biodiversité.
- informent les consommateurs sur l'importance et la valeur de l'agro-biodiversité et de la variété génétique, placent le terme "diversité" dans un cadre holistique, communiquent et font de la publicité en conséquence.
- sensibilise les consommateurs pour éviter / réduire le gaspillage alimentaire.

## Glossaire

<b>Agro-Biodiversité</b>	La variété et la variabilité des animaux, plantes et micro-organismes qui sont utilisés directement ou indirectement pour l'alimentation et l'agriculture, incluant les cultures, le cheptel, la forêt et la pêche. Elle comprend la diversité des ressources génétiques (variétés, races) et des espèces utilisées pour l'alimentation, le fourrage, les fibres, les combustibles et la pharmaceutique. Elle inclut aussi la diversité des espèces non-récoltées qui soutiennent la production (micro-organismes du sol, prédateurs, pollinisateurs) et celles de l'environnement plus vaste qui soutiennent les agroécosystèmes (agricoles, pastorales, forestières et aquatiques) ainsi que la diversité des agroécosystèmes. (FAO, 1999a)
<b>Arthropode</b>	Tout invertébré de l'embranchement Arthropoda, avec un corps segmenté, des membres articulés, et habituellement une carapace de chitine qui mue, incluant les insectes, araignées et autres arachnides, crustacés, et myriapodes.
<b>Autochtone</b>	Provenant du lieu d'observation correspondant ; indigène (Glossary – Federal Office for Nature Conservation (BfN) Germany)
<b>Autochthone</b>	Provenant du lieu d'observation correspondant ; indigène (Glossary – Federal Office for Nature Conservation (BfN) Germany)
<b>Biodiversité</b>	La 'diversité biologique' signifie la variabilité entre organismes vivants de toutes sources incluant, entre autres, les écosystèmes terrestres, marins et autres aquatiques et les complexités écologiques dont ils font partie ; ceci inclut la diversité au sein d'espèces, entre espèces et au sein d'écosystèmes. (Convention on Biological Diversity, 1992)
<b>Biodiversité des sols</b>	Des millions d'espèces microbiennes et animales vivent dans et composent les sols : des bactéries et champignons jusqu'aux mites, scarabées et vers de terre. La biodiversité des sols est l'ensemble de la communauté, des gènes aux espèces, et varie en fonction de l'environnement. L'immense diversité des sols permet une très grande variété de services écosystémiques qui rend des bénéfices aux espèces qui l'habitent, à celles (y compris les humains) qui l'utilisent, et aux environnements proches. (Global Soil Biodiversité)
<b>Contrôle biologique des bioagresseurs</b>	Une méthode de contrôle des ravageurs, maladies et adventices en agriculture qui s'appuie sur la prédation naturelle, le parasitisme ou d'autres mécanismes naturels qui restreignent le développement d'organismes pathogènes (FAO, 2019)
<b>Corridors écologiques / corridors d'habitats</b>	Il s'agit de zones d'habitats qui connectent des populations sauvages séparées par des activités humaines ou des structures (telles que des routes, le développement ou l'exploitation forestière, des sites de production sur les exploitations etc.). Ceci permet un échange d'individus entre populations, qui peut aider à prévenir les effets négatifs sur la consanguinité et la diversité génétique réduite qui se produisent souvent au sein des populations isolées. <a href="http://www.environment.nsw.gov.au/resources/nature/landholderNotes15WildlifeCorridors.pdf">http://www.environment.nsw.gov.au/resources/nature/landholderNotes15WildlifeCorridors.pdf</a>

<b>Culture associée</b>	C'est la culture simultanée de deux cultures ou plus sur la même parcelle. Ça signifie aussi faire pousser deux cultures ou plus dans le même champ en plantant la deuxième culture après que la première ait terminé son développement. ( <i>PAN-Germany</i> )
<b>Culture principale</b>	C'est la culture qui pousse durant la période la plus longue de l'année courante. Les cultures qui poussent entre deux cultures principales sont appelées cultures dérobées.
<b>Ecosystème</b>	Un complexe dynamique de communautés de plantes, d'animaux et de micro-organismes et leur environnement non-vivant interagissant comme une unité fonctionnelle. ( <i>Convention on Biological Diversity, 1992</i> )
<b>Ecosystèmes primaires (naturels)</b>	Les écosystèmes qui peuvent être ou seraient trouvés dans une zone donnée en l'absence d'impacts significatifs de gestion humaine. Ceci inclut toutes les étendues d'eau naturelles circulantes ou immobiles (ruisseaux, rivières, bassins, mares...), toutes les zones humides naturelles et les forêts (forêt tropicale, plaines, montagnes, forêts de feuillus, forêts d'épineux...) ou d'autres écosystèmes terrestres natifs tels que les bois, la garrigue...
<b>Engrais vert</b>	Cultures dérobées ou plantes similaires, laissées dans le champ et qui sont incorporées au sol pour élever la teneur en Matière Organique du Sol.
<b>Espèce</b>	Un groupe d'organismes capable de se reproduire librement avec un autre membre de l'espèce, mais pas avec un membre d'une autre espèce. ( <i>Convention on Biological Diversity – Glossary</i> )
<b>Espèce exotique</b>	Une espèce, sous-espèce ou taxon inférieur, introduit en dehors de sa distribution naturelle passée ou présente; inclut toutes les parties, gamètes, graines, œufs, ou propagules de telles espèces qui pourraient survivre et se reproduire par la suite. ( <i>Secretariat of the Convention on Biological Diversity, 2002</i> )
<b>Espèce exotique invasive</b>	Les espèces exotiques invasives sont des espèces non-natives qui endommagent l'environnement et causent potentiellement l'extinction d'espèces, modifient les processus des écosystèmes et sont vecteurs de maladies. Les problèmes posés par les espèces exotiques invasives ont potentiellement d'importantes conséquences économiques. C'est aussi l'un des facteurs de la perte de la biodiversité.
<b>Espèce indicatrice</b>	Une espèce dont le statut fournit de l'information sur la condition générale de l'écosystème et sur les autres espèces de cet écosystème. Ces espèces reflètent la qualité et les changements des conditions environnementales ainsi que des aspects de la composition de la population. ( <i>United Nations Environment Programme, 1996</i> )
<b>Espèce native</b>	Les espèces de flore et de faune qui sont naturellement présentes dans une zone ou une région donnée. Aussi appelées espèces indigènes. ( <i>Convention on Biological Diversity – Glossary</i> )
<b>Espèce protégée / en danger</b>	Une espèce de plante, animale, ou de champignon menacée et mise en danger par des lois nationales ou des systèmes de classification ou listée comme en danger ou en danger critique par la Liste Rouge UICN des Espèces Menacées™ et/ou listée dans les Annexes I, II, ou III de la Convention on International Trade in Endangered Species of Wild Fauna and Flora ( <i>CITES</i> ).

<b>Espèce sauvage</b>	Des organismes (animaux, plantes ou champignons) captifs ou sauvages qui n'ont pas été assujettis à une reproduction pour modifier leur état natif. ( <i>Convention on Biological Diversity – Glossary</i> )
<b>Faune</b>	Tous les animaux se trouvant dans une zone déterminée. ( <i>Convention on Biological Diversity – Glossary</i> )
<b>Flore</b>	Toutes les plantes se trouvant dans une zone déterminée. ( <i>Convention on Biological Diversity – Glossary</i> )
<b>Gestion durable de la ressource en eau</b>	Une utilisation de l'eau qui est socialement équitable, durable pour l'environnement et économiquement bénéficiaire, atteinte par un processus incluant les parties prenantes, qui comprend des actions site et bassins versants.
<b>Gestion intégrée des nuisibles</b>	<p>La gestion intégrée des nuisibles signifie la prise en considération de toutes les méthodes disponibles de protection des plantes et l'intégration en conséquence de mesures appropriées qui limitent le développement de populations d'organismes nuisibles et maintiennent l'utilisation de produits de protection des plantes et d'autres formes d'intervention à des niveaux qui sont économiquement et écologiquement justifiés et réduisent ou minimisent les risques pour la santé humaine et pour l'environnement. La gestion intégrée des nuisibles privilégie le développement d'une culture saine avec le moins de perturbation possible pour les agroécosystèmes et encourage les mécanismes naturels de contrôle des nuisibles. (<i>EU Directive Plant Protection Framework (2009/128/EC)</i>)</p> <p>L'objectif de la gestion intégrée des nuisibles est de combiner les différentes méthodes de gestion biologiques et chimiques des nuisibles ainsi que des mesures physiques et biotechniques de façon aussi optimale que possible.</p>
<b>Habitat</b>	C'est un endroit ou type de site où un organisme ou une population se trouve naturellement. ( <i>Convention on Biological Diversity, 1992</i> )
<b>Habitats semi-naturels ou infrastructures agroécologiques</b>	<p>Ce sont des habitats qui sont influencés par les activités humaines mais n'ont pas perdu leur structure et sont très similaires aux habitats naturels, par exemple des zones reboisées. Les habitats semi-naturels peuvent aussi avoir été créés artificiellement et largement laissés à se développer naturellement et abritent des espèces typiques natives de plantes et d'animaux, à l'exclusion des prairies permanentes et de l'agroforesterie. Ils ne reçoivent ni engrais chimique ni pesticides.</p> <p>Des exemples pourraient être mais ne se limitent pas à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>» des haies, arbustes, rangées ou allées d'arbres,</li> <li>» des arbres isolés (vivants et morts), des bandes tampon, terres en jachère, bandes fleuries, coteaux, zones reboisées, éléments d'eau (ravine, ruisseau, fossé),</li> <li>» des bordures ou bandes non-gérées et non utilisées en pâturage</li> </ul>
<b>Herbicide</b>	Pesticide qui tue les adventices et autres plantes qui poussent où elles ne sont pas désirées. ( <i>US Environmental Protection Agency</i> )

<p><b>Indice de Fréquence de Traitement (IFT)</b></p>	<p>L'Indicateur de Fréquence de Traitements phytosanitaires (IFT) est un indicateur de suivi de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques (pesticides) à l'échelle de l'exploitation agricole ou d'un groupe d'exploitations.</p> <p>L'IFT comptabilise le nombre de doses de référence utilisées par hectare au cours d'une campagne culturale. Cet indicateur peut être calculé pour un ensemble de parcelles, une exploitation ou un territoire. Il peut également être décliné par grandes catégories de produits (herbicides ; fongicides ; insecticides et acaricides ; autres produits). (<i>Ministère de l'agriculture</i>)</p>
<p><b>Insectes bénéfiques / auxiliaires</b></p>	<p>Certains insectes ont des rôles bénéfiques pour la nature : 1) reproduction des plantes (pollinisateurs), 2) biodégradation des déchets (décomposeurs), et 3) résistance naturelle des agro-écosystèmes/contrôle naturel des espèces nuisibles (ennemis naturels, prédateurs, parasitoïdes). Ils ont aussi des rôles bénéfiques pour les humains en tant qu'espèces d'insectes comestibles et producteurs d'éléments précieux (par exemple la soie et le miel) (<i>FAO, 2013</i>)</p>
<p><b>Mesures d'atténuation</b></p>	<p>Les mesures d'atténuation sont définies ainsi :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>» <b>Évitement</b> : mesures prises pour éviter de créer des impacts dès le départ, telles que le placement réfléchi dans le temps ou dans l'espace d'éléments d'infrastructure, afin d'éviter complètement des impacts sur certains composants de la biodiversité.</li> <li>» <b>Minimisation</b> : mesures prises pour réduire la durée, l'intensité et/ou l'étendue des impacts (y compris les impacts directs, indirects et cumulatifs, quand approprié) qui ne peuvent être complètement évités,.</li> <li>» <b>Réhabilitation/restauration</b> : mesures prises pour réhabiliter des écosystèmes dégradés ou restaurer des écosystèmes nettoyés suivant une exposition aux impacts ne pouvant être complètement évités et/ou minimisés.</li> <li>» <b>Compensation</b> : mesures prises pour compenser tout résiduel significatif des impacts négatifs qui ne peuvent être évités, minimisés et/ou réhabilités ou restaurés, afin d'atteindre le zéro perte nette ou un gain net de biodiversité. Les compensations peuvent prendre la forme d'interventions positives de gestion telles que la restauration d'habitats dégradés, la protection de zones où il va y avoir une perte imminente ou future de la biodiversité.</li> </ul> <p>Un principe clé est que les compensations ne peuvent pas servir de justification à des projets pour lesquels les impacts résiduels sur la biodiversité sont inacceptables. Ce qui signifie que les options d'évitement doivent être sérieusement pris en compte dans les cas dommageables.</p> <p>(<i>Glossary European Commission and Business and Biodiversity Offsets Programme (BBOP)</i>)</p>
<p><b>Organismes Génétiquement Modifiés</b></p>	<p>Tout organisme, à l'exception des humains, dans lequel le matériel génétique a été modifié d'une façon qui ne se produit pas de façon naturelle par l'accouplement et/ou une recombinaison naturelle. (<i>Union Européenne, 2001</i>)</p>
<p><b>Pathogène</b></p>	<p>Un agent causant une affection ou une maladie à son hôte, tel qu'un organisme ou une particule infectieuse capable de produire une maladie dans un autre organisme. Les pathogènes sont principalement microscopiques, tels que les bactéries, les virus, les protozoaires et les champignons. (<i>biology online</i>)</p>



<b>Pesticide</b>	Un pesticide est un produit chimique qui empêche, détruit ou contrôle un organisme dommageable (nuisible) ou une maladie, ou qui protège les plantes ou les produits des plantes durant la production, le stockage et le transport. Ce terme inclut, entre autres : les herbicides, les fongicides, les insecticides, les régulateurs de croissance et les biocides. ( <i>European commission</i> )
<b>Plan d'Action de la Biodiversité</b>	Un plan pour préserver ou améliorer la biodiversité. ( <i>Earthwatch, 2000</i> )
<b>Prairie permanente</b>	La prairie permanente est une surface fourragère pâturée ou récoltée en foin qui a été ensemencée depuis plus de cinq ans.
<b>Rotation des cultures</b>	La pratique d'alterner les espèces ou les familles de cultures annuelles et/ou biennuelles d'hiver ou été sur une parcelle selon un schéma ou une séquence planifiée afin de rompre les cycles de adventices, nuisibles et maladies et de maintenir ou améliorer la fertilité des sols et la teneur en matières organiques. ( <i>FAO, 2009</i> )
<b>Services écosystémiques</b>	Bénéfices que les hommes obtiennent des écosystèmes. Ceci inclut des services d'approvisionnement tels que les aliments et l'eau ; les services de régulation tels que la régulation des inondations, des sécheresses, de la dégradation des sols et les maladies ; des services de soutien tels que la formation des sols et le cycle des nutriments ; et des services culturels tels que des services de divertissement, spirituels, religieux et autres bénéfiques non-matériels. ( <i>Millennium Ecosystem Assessment, 2005</i> )
<b>Solde d'humus</b>	La comparaison entre entrée et sortie du humus/des matières organiques d'un champ, incluant la dégradation naturelle de l'humus dans le sol. En prenant en compte les engrais organiques appliqués, les résidus des cultures et la récolte des cultures par l'agriculteur dans le schéma de calcul.
<b>Solde de nutriments</b>	La différence entre les entrées de nutriments dans le système d'exploitation (principalement le fumier du bétail et les engrais) et les sorties de nutriments du système (l'absorption des nutriments pour la production de cultures et de pâturage). ( <i>Glossary; OECD</i> )
<b>Solde des nutriments "niveau exploitation"</b>	Le solde des nutriments niveau exploitation compare les quantités de nutriments appliqués (Azote (N), phosphore (P2O5) et potasse (K2)) sur une exploitation avec les quantités de nutriments qui sont exportés de l'exploitation dans le cadre d'une année. ( <i>Glossary; Ministry of rural development and consumer protection Baden-Württemberg</i> )
<b>Zéro perte nette / Gain net de biodiversité</b>	Voir la définition de mesures d'atténuation.
<b>Zone à Haute Valeur Naturelle (HVN)</b>	Les zones à Haute Valeur naturelle (HVN) sont des zones - où l'agriculture est une forme majeure (généralement dominante) d'utilisation de l'espace et où l'agriculture est à l'origine - ou est associée à - une grande diversité d'espèces et d'habitats et/ou à la présence d'espèces d'intérêt européen ( <i>Andersen, 2003</i> ). <a href="http://agriculture.gouv.fr/ministere/lagriculture-haute-valeur-naturelle-en-france-metropolitaine-un-indicateur-pour-le-suivi">http://agriculture.gouv.fr/ministere/lagriculture-haute-valeur-naturelle-en-france-metropolitaine-un-indicateur-pour-le-suivi</a>

<b>Zone à risque (pour la biodiversité)</b>	Une zone terrestre avec une concentration inhabituelle d'espèces, dont beaucoup sont endémiques de la zone, et qui est sous menace importante des hommes. ( <i>Convention on Biological Diversity – Glossary</i> )
<b>Zones humides</b>	La Convention on Wetlands définit les zones humides ainsi : "des zones de marécages, marais, tourbières ou eaux, naturelles ou artificielles, permanentes ou temporaires, avec de l'eau statique ou courante, fraîche, saumâtre ou salée, incluant des zones d'eaux marines dont la profondeur à marée basse n'excède pas six mètres". ( <i>Convention on Wetlands, Ramsar</i> )
<b>Zones protégées</b>	Les zones protégées sont des espaces géographiques clairement définis, reconnus, dédiés et gérés, par des moyens légaux ou d'autres moyens concrets pour atteindre la préservation long-terme de la nature avec les services écosystémiques associés et des valeurs culturelles. Une zone protégée peut être une propriété publique ou privée. ( <i>UICN, 2008</i> )
<b>Zone tampon</b>	La région adjacente à la frontière d'une zone protégée ; une zone de transition entre des zones gérées avec des objectifs différents. ( <i>Convention on Biological Diversity, Glossary</i> )

## REMERCIEMENTS

**Partenaires du Lake Constance Foundation:** Marion Hammerl, Dr. Kerstin Fröhle, Patrick Trötschler, Daniel Bachmann  
**projet**

**Global Nature Fund:** Stefan Hörmann, Tobias Ludes, Udo Gattenlöhner

**Fundación Global Nature:** Amanda del Rio, Laura García, Jordi Domingo

**Solagro:** Marine Gimaret, Caroline Gilbert, Philippe Pointereau,

**Instituto Superior Técnico, Universidade de Lisboa:** Nuno Sarmento, Carlos Teixeira

**GoodForGood:** Bernard Ollié, Martine Ollié, Adrien Weitzman

**Solagro tient à remercier l'ensemble des personnes ayant contribué à l'élaboration de ces recommandations, et notamment :**

- Les participants aux journées d'échanges du 16 mai 2017 et du 16 mars 2018 à Paris (entreprises agroalimentaires, organismes de certification

- Demain la terre : Julie Colusso; Noé : Pauline Lavoisy

**Coordination:** Lake Constance Foundation

**Graphisme:** Didem Senturk, [www.didemsenturk.de](http://www.didemsenturk.de)

**Crédits photo:** © Pixabay, CC-BY-SA-J.Depierre, CC-BY-SA-C.Gibert\_Solagro, CC-BY-SA-P.Pointereau\_Solagro

**Version:** Juin 2018

### Organisations contributrices





Le projet est soutenu par



[www.food-biodiversity.eu](http://www.food-biodiversity.eu)

A "Core Initiative" of

